ROMAGNAT

clermont auvergne métropole

Bulletin municipal N°104 / Janvier 2021

›› page 16

Place François-Mitterrand, le 7 décembre 2020

page 12
›› DOSSIER
Espace Bernard-Brajon

page 17
›› TRAVAUX
Opme

page 21
›› ENVIRONNEMENT
Biodiversité

Infos pratiques

www.ville-romagnat.fr

MAIRIE
Château de Bezance
20 avenue de la République
63540 Romagnat

✔ **Services administratifs**
du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 04 73 62 79 79 - accueil-mairie@ville-romagnat.fr

✔ **Services techniques**
du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 04 73 62 79 99 - service-technique@ville-romagnat.fr

✔ **Police municipale**
du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 04 73 87 58 53 - police-municipale@ville-romagnat.fr

✔ **Service éducation – jeunesse**
du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
Tél. 04 73 62 79 51 - portail.famille@ville-romagnat.fr

✔ **Service culture - sports - vie associative**
Tél. 04 73 62 79 98 - billetterie@ville-romagnat.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
3 rue des Fours à Chaux
63540 Romagnat
www.ville-romagnat.fr

✔ **Service social, repas à domicile, aide aux courses, accompagnement social, lieu information seniors**
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
(fermeture à 16 h 30 le vendredi).
Tél. 04 73 62 63 00 - service-social@ville-romagnat.fr

✔ **Multi-accueil « Gribouille et Carapate »**
du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15
Tél. 04 73 62 60 14 - gribouille.carapate@ville-romagnat.fr

✔ **RAM (Relais d'assistants maternels)**
lundi de 12 h à 17 h, mardi de 12 h à 14 h,
vendredi de 11 h 30 à 13 h 30
Tél. 04 73 84 63 29 - 06 18 31 83 98
lea.fournet-fayard@ville-aubiere.fr

EHPAD LES TONNELLES
3 place François-Mitterrand
63540 ROMAGNAT
Tél. 04 73 62 73 20 - ehpad.lestonnelles@ville-romagnat.fr

Numéros d'urgence

✔ SAMU. Tél. 15
✔ Centre anti-poison Tél. 04 72 11 69 11
✔ Gendarmerie Tél. 17 - 04 73 62 60 64
cob.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
✔ Pompiers Tél. 18
✔ Toutes urgences (numéro européen) Tél. 112
✔ Dépannage électricité (ENEDIS) Tél. 09 726 750 63
✔ Dépannage gaz (GRDF) Tél. 0800 47 33 33
✔ Dépannage eau (SUEZ) Tél. 0977 401 135

Sommaire

» LE MOT DU MAIRE 3
» ACTUALITÉS 4
» VOTRE VILLE 7
» DOSSIER ESPACE BERNARD-BRAJON 12
» TRAVAUX 16
» ENVIRONNEMENT 19
» SOLIDARITÉ 24
» JEUNESSE 29
» CULTURE 32
» RETOUR EN IMAGES 34
» METROPOLE 36
» PAGES ASSOCIATIVES 37
» LIBRE EXPRESSION 46
» BRAVO JESSY ! 48

Conseil municipal

MAIRE
Laurent BRUNMUROL

ADJOINTS
Soizick BOUCHET, Jean FONTENILLE, Chantal LELIÈVRE, Philippe CEYSSAT, Jacques LARDANS, Marie-Jeanne GILBERT, Anne-Marie MOTA-DI TOMMASO

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ
Christiane DEMOUSTIER, Anthony DE SOUSA, Jean-Louis CHAUVET, Hélène GAUTHIER-RASPAIL, Bertrand ZANNA, Annette BRUGIERE, Thierry MICHEL, Christine MENNUTI, Roland PETIT, Nathalie BARREIROS, Cédric VAUCLARD, Cécile SCHEREPIN, Daniel RIEUTORD, Isabelle BUGUELLOU-PHILIPPON, Franck FARINA, Monique CHARTIER, Anthony FERRANDON, Delphine DUGAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION
Maryse ROY, Paul SUTEAU, Valérie DUMAS

Prenez rendez-vous avec les élus sur **www.ville-romagnat.fr** (rubrique votre ville / instances municipales / élus) ou adressez-vous à l'accueil de la mairie au 04 73 62 79 79.

« Croyons en l'avenir et restons optimistes »

Chères Romagnatoises,
Chers Romagnatois,

L'année 2020 s'est achevée sur une note d'espoir : l'espoir de vaccins pour affronter ce virus et nous permettre de vivre dans de meilleures conditions.
La crise sanitaire que connaît notre pays, mais aussi le monde entier, marquera de manière indélébile notre mémoire. Une année où la souffrance, la remise en cause de nos acquis et de nos libertés nous a obligés à nous questionner sur notre façon de vivre et de consommer.

Je tiens à saluer le dévouement des agents de la fonction publique : les institutions publiques ont joué leur rôle d'amortisseur de la crise.
La commune de Romagnat a mis en place plusieurs actions pour être à l'écoute, aider les personnes les plus fragiles et soutenir nos commerçants qui ont dû fermer ou réduire considérablement leur activité.

Durant l'année 2020, l'ensemble des travaux réalisés sur la commune, que ce soit la réhabilitation de l'ancien Lycée Professionnel, maintenant devenu Espace Bernard-Brajon, ou l'aménagement de la place François-Mitterrand, aura permis de soutenir le secteur du bâtiment, des travaux publics et ainsi préserver des emplois. Près de six millions d'euros auront été réinjectés dans l'économie durant ces deux dernières années.

2021 sera l'année de la concrétisation de nombreux projets dans la commune comme par exemple :
✔ la fin du chantier d'assainissement et de voirie sur le haut de l'avenue Gergovia,
✔ la réalisation pour environ 1 100 000 € HT de travaux d'assainissement et de voirie à Opme, impasse des Mancenilles et chemin de Giroux,
✔ la réalisation de l'aménagement et l'acquisition d'équipements pour la cuisine centrale cantonale pour environ 1 200 000 € HT,
✔ le démarrage des travaux pour la réalisation de locaux associatifs, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et du pôle santé,
✔ le lancement de la construction de plus de 80 logements.

L'ensemble des élus de la majorité a ainsi continué à œuvrer au quotidien pour être au plus près des attentes des Romagnatois.
Nous ne savons pas de quoi demain sera fait, mais croyons en l'avenir et restons optimistes.
Ensemble, nous relèverons les défis de demain et continuerons d'agir pour notre belle commune et le bien-être de ses habitants.
Je vous souhaite à tous, au nom de l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2021.

Prenez soin de vous.

Laurent BRUNMUROL
Maire de Romagnat
Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Directeur de la Publication : Laurent Brunmurol, Maire - **Coordination :** Soizick Bouchet, Isabelle Buguellou-Philippon, Service communication
Comité de lecture : Laurent Brunmurol, Soizick Bouchet, Chantal Lelièvre, Anne-Marie Mota-di Tommaso, Christiane Demoustier, Isabelle Buguellou-Philippon, Maryse Roy, Anne-Marie Laydier - **Mise en page et impression :** SIC Impression - ZAC Champ Lamet - 4 rue André-Citroën - 63430 Pont-du-Château - **N°ISSN :** 1283 - 5080 - Tiré à 4200 exemplaires
En couverture : La place François-Mitterrand et la place du Terrail, le 7 décembre 2020

Bulletin municipal *N°104 / Janvier 2021*

Covid-19

Face à cette pandémie de la Covid-19 qui dure, la municipalité continue d'agir et de réagir face à la situation sanitaire.
Plusieurs actions ont été menées depuis le mois de septembre :

Masques

✔ Par l'intermédiaire des enseignants, chaque écolier a reçu un masque réutilisable début novembre.

✔ Les personnes de plus de 75 ans ont, de nouveau, eu 2 masques en tissu, distribués dans les boîtes aux lettres par les élus.

Solidarité

✔ Le n° d'appel Solidarité Pandémie 07 82 65 67 54 vous répond et relaye vos besoins auprès des services compétents. D'autre part, le CCAS (04 73 62 63 00) est à votre disposition aux horaires habituels.

✔ Des bons d'achats ont été distribués aux personnes de plus de 75 ans, le repas des aînés étant annulé.

✔ Les appels de courtoisie et de bienveillance continuent auprès des habitants vulnérables.

✔ Les professionnels, locataires de la commune, ont été exonérés de loyer pour le mois de novembre.

Manifestations

✔ De nombreuses manifestations ont été annulées en raison des consignes sanitaires. Celles-ci ne nous permettent toujours pas d'avoir une vision sur les prochains rendez-vous.

✔ Restez informés en consultant l'agenda sur www.ville-romagnat.fr

Santé

✔ Les infirmières libérales, que nous remercions, ont donné de leur temps pour assurer les prélèvements des tests de dépistage auprès des agents de l'EHPAD, du SIAD, de la cuisine centrale et des écoles.

✔ L'ensemble des ressources communales est mobilisé pour renforcer les équipes de l'EHPAD des Tonnelles faisant face au virus. Après un premier épisode de pandémie éprouvant, celui-ci se révèle encore plus difficile à traverser.

✔ Les moyens humains et logistiques ont été mis en œuvre pour assurer la campagne de test initiée par la région Auvergne-Rhône-Alpes les 18, 19 et 20 décembre.

Concours d'idées « Plus belle, ma ville »

Annoncé dans le bulletin municipal de rentrée, le lancement officiel a été un peu occulté par les préoccupations sanitaires de l'automne, mais il a bien eu lieu en octobre comme prévu. A la mi-novembre, nous avions déjà franchi la barre des 200 visiteurs sur la plateforme collaborative… et la progression a été constante jusqu'aux fêtes de fin d'année.
Autant dire que les services municipaux ont actuellement bien du pain sur la planche. C'est à eux en effet que revient la mission de transformer toutes vos belles idées en projets très concrets (analyse juridique et technique, chiffrage des travaux, condition et durée de réalisation…). Une enveloppe de 40 000 euros a été inscrite au budget 2020 pour cette démarche collective d'embellissement de Romagnat.

La prochaine étape débutera le 15 février.
Vous aurez alors un mois, jusqu'au 15 mars, pour découvrir l'ensemble des propositions et désigner vos deux projets préférés.

Pour être les premiers informés, ou découvrir les nouvelles consultations en cours, n'hésitez pas à vous inscrire sur **jeparticipe.ville-romagnat.fr**

De nouveaux moyens de paiement

Règlement par carte bancaire
Des terminaux de carte bancaire permettent aux usagers de payer différentes prestations de la commune de Romagnat.
Plusieurs services sont équipés et proposent désormais cette modalité de règlement :
✔ Service culture : billets de spectacles (en mairie sur rendez-vous et à la billetterie des spectacles)
✔ Centre social : activités, aide aux courses
✔ Location de salles
En revanche, les factures des services périscolaires ne peuvent être réglées sur ces terminaux : le règlement par carte bancaire est accessible uniquement sur le Portail famille.

Paiement de proximité chez le buraliste
Lorsqu'une facture comporte un QR code et la mention « payable auprès d'un buraliste », l'usager peut se rendre dans un bureau de tabac pour régler cette facture en espèces (jusqu'à 300 € maximum) ou par carte bancaire. Ce nouveau service permet notamment le paiement des impôts (jusqu'à 300 €), des amendes, des factures d'hôpital et des titres de la commune de Romagnat (hors services périscolaires). Le paiement est sécurisé et confidentiel puisque le buraliste ne manipule pas la facture et n'accède à aucune information personnelle.
A Romagnat, le tabac-presse situé place du 8 mai 1945 propose ce service.

Déneigement

La progression des chasse-neige est parfois entravée par des véhicules mal garés, en particulier dans les rues étroites des bourgs de Romagnat, Opme et Saulzet-le-Chaud. Lors des épisodes neigeux, les voitures doivent être stationnées de façon à permettre le passage des engins de déneigement.

NOUVEAU

DENTISTES
Cabinet Kalmann-Saccomani
12, avenue Gergovia
Tél : 04 73 62 69 58

ARTISANAT
Litho VL Créations
Tél : 06 66 80 14 63
www.lithovlcreations.com

BOULANGERIE
La Ferme des Raux
Bourg d'Opme
Ouvert le jeudi à 17 h
www.lafermedesraux.fr
commande@lafermedesraux.fr

RECENSEMENT

Report du Recensement de la population

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé de reporter le recensement de la population à 2022. Le recensement de la population de Romagnat qui devait se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021 est donc annulé.

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Permanence des conseillers départementaux

Les conseillers départementaux, Eléonore Szczepaniak et Pierre Riol, auront le plaisir de vous recevoir en mairie, de 9 h 30 à 11 h.

✔ samedi 6 février 2021 à Pérignat-lès-Sarliève
✔ samedi 20 février 2021 à Romagnat
✔ samedi 6 mars 2021 à Aubière

Vous pouvez vous rendre, selon vos disponibilités, à la permanence qui vous convient, et pour ceux qui le souhaitent, il est possible de solliciter un rendez-vous particulier par mail à **valerie.baptista@puy-de-dome.fr**

Collecte des sapins de Noël

Clermont Auvergne Métropole a installé un point de collecte pour les sapins de Noël.

Les sapins naturels et leurs éventuels socles en bois peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier, sur le parking du stade, avenue des Pérouses.

Attention, les sapins en plastique, les sapins naturels floqués et colorés, les pots en plastique ou en terre, les décorations ne doivent pas être déposés sur ce point de collecte.

Les sapins ne doivent pas être déposés dans les bacs vert d'eau (biodéchets) car ils ne sont pas valorisables en méthanisation.

Sapins des fêtes de fin d'année à Opme et Saulzet-le-Chaud

Il était de tradition de mettre chaque année un sapin coupé dans les centres bourg d'Opme et Saulzet-le-Chaud afin que les enfants les décorent au moment des fêtes de fin d'année.

Depuis plusieurs années, ils étaient achetés auprès d'une association à vocation sociale. Suite à l'arrêt de cette offre par l'association, il a été décidé de planter de façon pérenne des épicéas. Celui de Saulzet-le-Chaud a été installé dans un très grand pot sur la place au pied de l'église ; d'ici quelques années, il rejoindra ceux du parc de jeux et un « petit nouveau » lui succèdera. Celui d'Opme a été planté dans l'espace vert entre l'ancienne école et la « Maison pour tous ».

Aides financières accordées par la commune de Romagnat

Quatre aides sont accordées afin de soutenir la transition énergétique, préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie à Romagnat.
Les dossiers de demande sont téléchargeables sur le site www.ville-romagnat.fr (rubrique cadre de vie, urbanisme / développement durable et habitat).

Vélo à assistance électrique
L'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est reconduite et étendue aux dispositifs permettant de transformer un vélo classique en vélo à assistance électrique.
Cette aide de 100 euros est réservée aux habitants de Romagnat (une aide par foyer fiscal) et conditionnée au dépôt d'un dossier contenant notamment une facture et un certificat d'homologation.
Pour en bénéficier, un dossier doit être retiré en mairie, complété puis déposé avec l'ensemble des pièces demandées.

Économie d'eau
Cette aide concerne toute opération permettant des économies d'eau par l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie ou de dispositifs hydro économes (chasse d'eau double débit, mousseurs sur les robinets et autres économiseurs d'eau…).
✔ Récupérateurs d'eau extérieurs simples : 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 100 € par cuve d'une capacité minimale de 300 litres
✔ Dispositifs hydro-économes : 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 100 €
Ces deux aides sont cumulables et plafonnées à 150 € par foyer.

Composteurs
Une incitation financière à l'achat et à l'installation de composteurs selon les modalités suivantes est instituée :
✔ 30 % du coût de la dépense avec un maximum de 30 € pour un composteur en plastique
✔ 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 50 € pour un composteur en bois.

Ravalement des façades dans les bourgs
L'aide au ravalement des façades dans les bourgs peut être attribuée pour des travaux sur des bâtiments des bourgs de Romagnat, Clémensat, Opme et Saulzet-le-Chaud, construits depuis plus de 20 ans.
Cette aide porte sur le traitement des murs (ravalement, peinture), des chaînages verticaux et bandeaux horizontaux, des menuiseries (volets, débords de toitures), des soubassements, des gouttières et chéneaux, des murets et clôtures, des perrons et marches extérieures.
La démarche doit être lancée avant le début des travaux.
Le montant de l'aide est fixé à 15 % du montant hors taxes du devis établi par un professionnel, avec un plafond de 1 500 €.

Pour obtenir plus d'informations : service urbanisme - 04 73 62 79 99

Radar préventif

Pendant le mois d'octobre, le radar préventif a été installé avenue Gergovia en amont de la zone de travaux de la place François-Mitterrand dans une zone limitée à 30 km/h. Les relevés montrent que près de la moitié des conducteurs sont en infraction.
Un deuxième radar a été acheté pour remplacer celui qui a été volé. Il sera implanté à partir du mois de janvier 2021.
Outre l'incitation des conducteurs à respecter la vitesse, les radars permettent de prendre des décisions d'aménagements ou de déployer des contrôles de vitesse.

Avenue Gergovia zone 30 octobre 2020

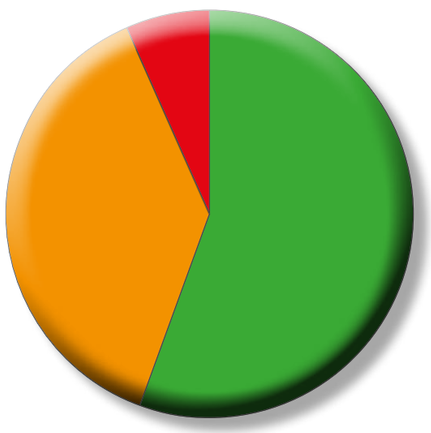

- Vitesse inférieure à 30 km/h : 29 297 véhicules (55,70 %)
- Vitesse entre 31 et 40 km/h : 19 921 véhicules (37,88 %)
- Vitesse supérieure à 40 km/h : 3 378 véhicules (6,42 %)

Stationnement vélos en mairie

Pour les usagers qui souhaitent se rendre aux abords de la mairie, et qui sont adeptes « de la petite reine », le stationnement est possible sur le support face à l'accueil.

C.vélo roule jusqu'à Romagnat !

Les prochaines permanences de C.vélo auront lieu en mairie de Romagnat jeudi 21 janvier et jeudi 22 avril de 15 h à 19 h. Les agents C.vélo profiteront de cette demi-journée trimestrielle pour vous aiguiller, vous renseigner et peut-être même vous convaincre de passer au vélo électrique. Ce mode de déplacement suscite un important engouement. Il allie écologie, santé et efficacité. Mais comment se lancer ? Quel modèle privilégier ? Pour quelle utilisation ?

Au terme de la première année de cette expérimentation, le bilan est positif puisque cinq vélos à assistance électrique ont été loués par des Romagnatois. En outre, grâce à ses permanences, des habitants qui utilisaient déjà le service de location de longue durée de C. Vélo ont pu renouveler leur contrat directement à Romagnat, sans avoir à se rendre à Clermont-Ferrand.
La pérennisation de ce dispositif est d'ores et déjà annoncée et ses modalités seront communiquées prochainement.

Contact et réservations à l'agence C.vélo par téléphone au 04 73 92 65 08, par mail c.velo@velogik.com ou sur www.c-velo.fr.

Démarchage à domicile

La mairie n'accorde aucune autorisation de démarchage auprès des particuliers.
Aucune personne ne peut donc se recommander de la mairie.
Souvent ciblées, les personnes âgées doivent être vigilantes face aux démarcheurs qui cherchent à leur vendre une offre commerciale ou à pénétrer dans leur logement sous des prétextes divers.

Ne tenter pas les voleurs
Il est important de tenir éloigné de l'entrée de votre domicile sac à main, portefeuilles, cartes de crédit, clés de voiture, bijoux et ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
Il est également recommandé de verrouiller portes et fenêtres, en journée, lorsque vous vous absentez, et la nuit, même si vous êtes dans votre habitation.

Ne cédez pas à la pression
Les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur identité professionnelle et de la réalité de l'entreprise grâce à un extrait Kbis. Même s'ils sont insistants, il est vivement conseillé de :
✔ ne rien signer avant la conclusion d'un devis écrit et précis : nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, montant HT, montant TTC
✔ ne pas signer un document non daté ou antidaté.
✔ ne pas verser d'argent ou de remettre de chèque avant l'écoulement du délai de rétractation de 7 jours (14 jours pour un crédit)
✔ ne pas faire de chèque antidaté.
Si leur proposition vous intéresse, il est prudent de leur fixer un rendez-vous ultérieur en présence d'un proche.

En cas de doute, prévenez la gendarmerie en composant le 17.

Rencontres élus / citoyens à Opme

Retrouvez Hélène Gauthier-Raspail, Cécile Scherepin, Franck Farina, élus correspondants de proximité d'Opme, le dernier samedi des mois impairs de 11 h à 12 h, à l'ancienne école, pour échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur.
✔ **samedi 30 janvier 2021**
✔ **samedi 27 mars 2021**
Et en attendant les permanences, vous pouvez communiquer avec les élus via la boîte aux lettres qui se trouve devant l'ancienne école.

Reprise d'une concession perpétuelle

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en état d'abandon est prévue aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales.
En effet, si par la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête un aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine outrageant tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.
La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile. Depuis 2016, la commune a mené deux procédures à terme qui ont permis de reprendre deux concessions en état d'abandon.
Une nouvelle procédure a été engagée dans l'ancien cimetière du Bourg le 13 avril 2018. Elle concerne l'emplacement 151, dont le titre de concession a été délivré le 6 décembre 1901 à Monsieur Antonin Roy*, époux de Marie Malcie Cournol, décédé le 06 avril 1931 à l'âge de 71 ans, sans héritier réservataire et ayant demeuré rue Vercingétorix à Romagnat.

En conséquence, nous invitons toute personne qui souhaite assister au second constat d'abandon qui aura lieu en août 2021 à se manifester auprès du conseiller délégué aux affaires funéraires, Bertrand Zanna au 04 73 62 79 79.
Le conseil municipal se prononcera un mois après l'affichage du second procès-verbal sur la reprise de cette concession. Si la décision du conseil est favorable, le maire pourra prendre un arrêté de reprise. Les restes des personnes inhumées seront alors réunis et identifiés dans un reliquaire et transférés à l'ossuaire communal du cimetière du Bourg.

*Aucun lien de parenté avec l'élue du même nom.

Fleurissement des monuments aux morts

Raymond Poincaré, alors président de la République Française, exigea le 11 novembre 1919 que tous les monuments aux morts de France soient fleuris. Seule plante fleurissant à cette période de l'année, le chrysanthème est ainsi devenu la fleur emblématique de cet hommage. Avec le temps, cette tradition de fleurissement des cimetières s'est développée et a finalement été associée à la fête des morts du 2 novembre.
Cent ans après, cette tradition se perpétue dans les communes françaises. A Romagnat, les trois monuments aux morts ont ainsi été fleuris.

Lutte contre les édifices menaçant ruine et l'habitat indigne

Le risque d'effondrement d'un bâtiment ou d'une partie d'un bâtiment sur ses occupants, des usagers, voisins ou passants, peut rendre obligatoire l'intervention du maire qui doit agir selon les dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

Péril ordinaire

Le risque ne nécessite pas une intervention rapide mais une intervention pérenne sur le bâtiment dégradé sous quelques semaines à quelques mois de façon à éviter tout risque. Un arrêté ordonne les mesures à prendre après un dialogue avec le propriétaire.

Péril grave et imminent

Le risque est important et urgent mais laisse toutefois le temps d'une expertise ou de la réalisation de travaux de confortement, de l'ordre de quelques jours à quelques semaines.

Le tribunal administratif est saisi et désigne un expert chargé d'examiner le bâtiment et de proposer des mesures de nature à mettre fin à l'imminence du péril. Si le rapport de l'expert conclut à l'existence d'un péril imminent, le maire ordonne par arrêté les mesures provisoires nécessaires pour garantir la sécurité, par exemple l'évacuation de l'immeuble, l'interdiction de circuler dans une rue, etc.

Cet arrêté est affiché sur les lieux.

Les travaux prescrits sont à la charge du propriétaire. S'il est défaillant, le maire a l'obligation de se substituer à lui, contre remboursement des dépenses engagées par la collectivité.

Extrême urgence

Le risque est immédiat ou sous quelques heures ne laissant pas le temps d'une expertise ou de réalisation de travaux de confortement.

Ce cas est réservé aux risques d'effondrement non prévisibles qui nécessitent une intervention d'extrême urgence.

La protection des occupants

Les occupants de biens soumis à un arrêté de péril bénéficient de mesures de protection : suspension des loyers, obligation d'hébergement temporaire ou de relogement par le propriétaire.

Les travaux

En cas de défaillance du propriétaire, la commune peut engager les travaux aux frais du propriétaire. Elle peut également fixer des astreintes financières pour obliger le propriétaire à intervenir rapidement.

L'habitat indigne

Sont qualifiés d'indignes, tous les locaux utilisés à des fins d'habitations et impropres à cet usage (cave, garage, grenier) ainsi que les logements dont l'état expose leurs occupants à des risques manifestes pour leur santé (moisissures, plomb, risque d'intoxications au monoxyde de carbone) et/ou leur sécurité (incendie, court-circuit, péril).

Dans le Puy-de-Dôme, une situation d'habitat indigne peut être signalée au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) grâce au guichet unique situé à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme (ADIL 63) en faisant un Relevé d'Observation du Logement (ROL). Sa réception entraîne généralement la visite du logement par un technicien de l'habitat qui établit un diagnostic. Après analyse, les membres du pôle proposent un traitement global de la situation :

- ✔ une proposition de travaux nécessaires pour rendre le logement conforme
- ✔ une estimation des aides mobilisables
- ✔ un accompagnement des occupants et/ou du propriétaire,
- ✔ une mise en oeuvre des procédures coercitives, si nécessaire.

Renseignements

Info Logement Indigne Tél. 0806 706 806

Prévenez les intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux qui ne se voit pas et ne sent rien.

Quand on le respire, il prend la place de l'oxygène et provoque mal à la tête, nausée et fatigue.

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui fonctionnent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Les braseros et barbecues, groupes électrogènes, moteurs de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage peuvent également émettre du monoxyde de carbone.

Respecter quelques consignes

- ✔ n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue… pour vous chauffer
- ✔ n'utilisez pas les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans le logement
- ✔ installez les groupes électrogènes en dehors du logement
- ✔ ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage
- ✔ utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération
- ✔ ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler
- ✔ aérez chaque jour pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

En cas d'urgence

Si vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- ✔ ouvrez les fenêtres et les portes
- ✔ arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson
- ✔ sortez de chez vous
- ✔ appelez les secours en composant le 18, le 15 ou le 112.

Etat-civil

Du 1er juillet au 30 novembre 2020

MARIAGES

- ✔ BELAREM Lotfi - BERTIN Cathy 22/08/2020
- ✔ BERNARD Paul, Olivier, Emmanuel AMARINE Marie-Charlotte, George, Jeanne, Andrée 10/09/2020
- ✔ BRENON Pierre, Alexandre GOLFIER Marina, Patricia, Stéphanie 29/08/2020
- ✔ COURLIVANT Maxime FOURNET-FAYARD Lucie, Marie, Victorine 19/09/2020
- ✔ GAUVIN Alexandre, Ettore, Dominique ARTEAGA ROJAS Diana, Cristina 12/09/2020
- ✔ GIRAUDIAS Thierry, Jean-Louis DAUCHEL Christelle, Lucienne, Reine 19/09/2020
- ✔ GOURCEROL David GEORGES Benjamin, Dimitri, Noël 19/09/2020
- ✔ KIS Joakim - CHARLAT Aurélie, Magali 22/08/2020
- ✔ LOPEZ Julien, Frédéric - PARIS Pauline, Léa 05/09/2020
- ✔ PEREIRA Jonnathan - DURON Marjorie 17/10/2020
- ✔ ROUX Aurélien, Paul, Maurice AMIOT Margot 29/08/2020
- ✔ SENNETERRE Valentin - SIMOES Camille 03/10/2020
- ✔ USCLADE Vincent, Morgan LEGAY Pauline 18/07/2020
- ✔ VEDEL Bruno, Jean - GUICHARD Dalila 24/10/2020

DECES

- ✔ ARINO Rosa (veuve MARTIN) 14/09/2020
- ✔ BACHELARD Marguerite, Elise, Joséphine (épouse FARGEIX) 30/08/2020
- ✔ BAY Georges, Eugène, Pierre 08/11/2020
- ✔ BOURDERON Lucie, Marie (veuve LEGROS) 19/09/2020
- ✔ CHAPUT Daniel, François 30/07/2020
- ✔ CHAVAROT Georges, Auguste, Laurent 17/08/2020
- ✔ CHIRAC Michel, Jean 24/10/2020
- ✔ COUDERT Josette, Marie (épouse DI TOMMASO) 08/10/2020
- ✔ DECRONSONNIÈRE Marthe, Jeanne (veuve AMARDEILH) 14/10/2020
- ✔ DEGEORGES Daniel, Antoine, Jean 28/09/2020
- ✔ DUBOIS Marie, Thérèse (épouse VIDAL) 01/09/2020
- ✔ DUBREUIL Armand, Hubert 20/08/2020
- ✔ DUPORT Renée, Magdeleine (veuve CEBALLOS) 28/10/2020
- ✔ DURIN Philippe, Albert, Emile 25/08/2020
- ✔ ENJOLRAS Marie, Marcelle (veuve COLLY) 21/07/2020
- ✔ JOBERT Henri, François, Louis 06/10/2020
- ✔ LUIS Jean-Philippe, Marie 27/10/2020
- ✔ MANTIN Simonne, Marie (veuve BAYLE) 12/10/2020
- ✔ MAY Patrice, Michel, Claude, Pierre 12/10/2020
- ✔ RIGAUDIÈRE Antoine, Léon, Pierre 11/10/2020
- ✔ ROCHA E SILVA Joao de Jésus 21/11/2020
- ✔ ROCHE Marinette, Jeanne (veuve VALETTE) 10/08/2020
- ✔ ROMANET Odette (veuve CONCHON) 11/10/2020
- ✔ SALESSE François, Antoine 15/09/2020
- ✔ SÉBILLE Claude, Georges 11/10/2020
- ✔ VAUTIER Bernard 07/10/2020
- ✔ VIDAL Henri, Denis, Annet 27/09/2020
- ✔ VIGNOBOUL Lydie Gabrielle Denise Irène (veuve BRAJON) 01/04/2020
- ✔ VIOU Jeanine, Marcelle (veuve BOYER) 31/10/2020

NAISSANCES

- ✔ ADMIRAL Milana Maria 18/10/2020
- ✔ ALDON William Bernard 06/11/2020
- ✔ ALLOUCHERY Jules Justin Pierre 28/08/2020
- ✔ BERTHET Eva Marie 03/08/2020
- ✔ BINARD Julia Nathalie Eliane 17/09/2020
- ✔ CHAMPCIAUX Aurore 20/09/2020
- ✔ CHOMBEAU Paulo Gaspard 02/10/2020
- ✔ COPRAK Leya Anna Hüzna 26/07/2020
- ✔ DE REVIÈRE Albane Nicole 01/08/2020
- ✔ DUCHÊNE Lilian Tom 16/11/2020
- ✔ FERRIER Kelya 22/07/2020
- ✔ GATIGNOL Maëva Lucile 23/10/2020
- ✔ GILLART Samuel Germain 20/07/2020
- ✔ GIRAUD Faustine Marine Marie 17/07/2020
- ✔ GUILAIN Brady Tehaunui Matias 16/08/2020
- ✔ HILAIRE Enora Angéla Sandrine 10/09/2020
- ✔ JAMBON Juliette Renée Marie 09/09/2020
- ✔ LEFAURE Yanis 07/07/2020
- ✔ MELARD Luciano Antoine 21/10/2020
- ✔ MERLE DA SILVA PEREIRA Ynaè 04/10/2020
- ✔ MOREAU Lison Pierrette Geneviève 23/07/2020
- ✔ PARRILLA Mady 16/09/2020
- ✔ PLANCHON Chelssy Christelle 01/10/2020
- ✔ RAFIK Lilia 15/07/2020
- ✔ ROFFET GUERIN Candyce Evelyse 28/09/2020
- ✔ SAMARAKOON Adit Ayodhya 13/11/2020
- ✔ SEGUIN Antoine 10/07/2020
- ✔ SIVET Gabrielle Olivia Christiane 12/10/2020
- ✔ TOURNAYRE Timothée 11/09/2020

Espace Bernard-Brajon

Cinq ans après être devenue propriétaire de l'ancien lycée professionnel Vercingétorix et un peu plus de deux ans après le premier coup de pelleteuse, la commune de Romagnat va mettre à disposition du Foyer Laïque d'Education Populaire le premier bâtiment réhabilité. Après l'installation d'une imprimerie, de la livraison des 42 premiers logements, des locaux seront mis à la disposition des associations, une cuisine centrale et l'accueil de loisirs vont être aménagés. Les travaux du pôle santé ont commencé.

L'espace Bernard-Brajon sera traversée par un allée piétonne, végétalisée et généreusement arborée.

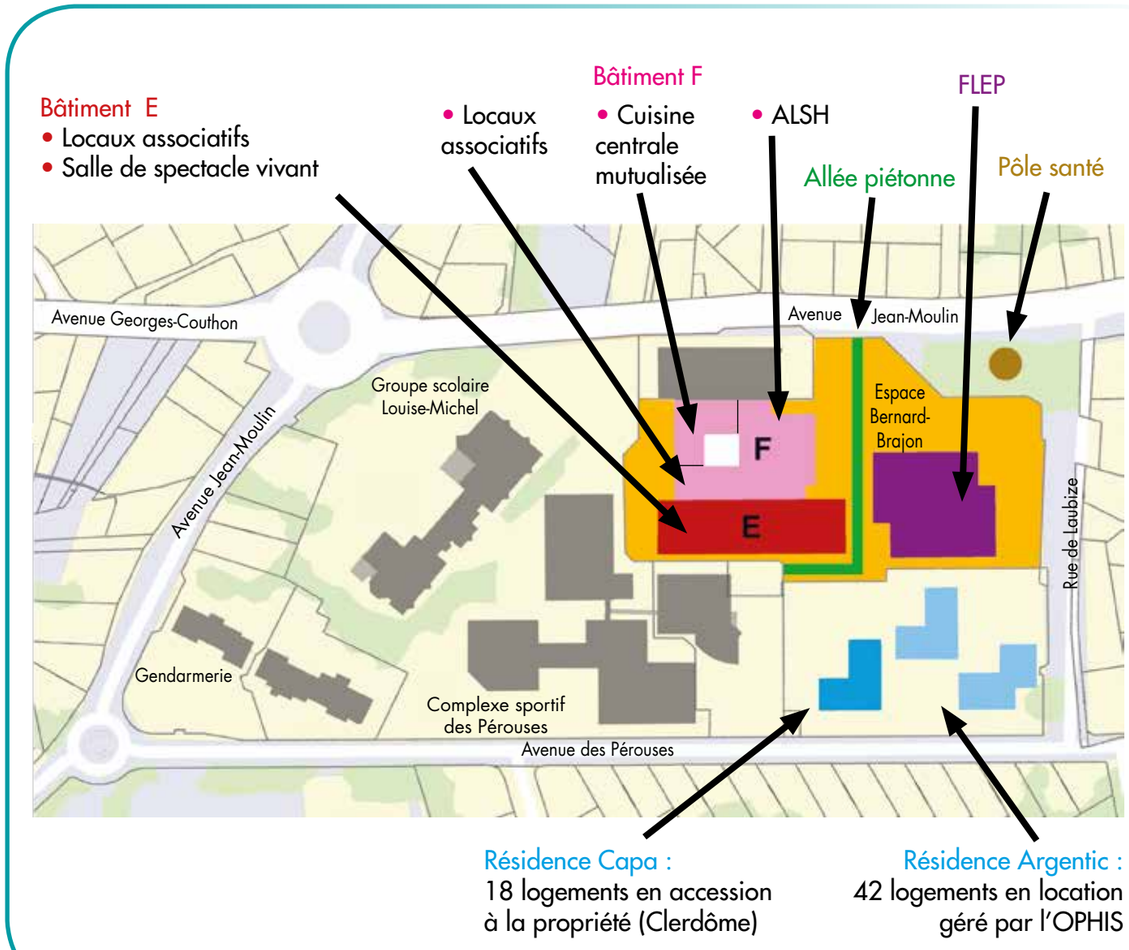

Les locaux dédiés aux associations

Près de quatre-vingts associations ont leur siège social à Romagnat. Elles oeuvrent dans des domaines très variés, principalement le sport, la culture, les loisirs, l'environnement ou action caritative ou sociale et rassemblent plus de 4 000 adhérents.

Des vestiaires, des sanitaires et des locaux administratifs complètent cet ensemble.
Les travaux ont permis de renouveler complètement l'isolation thermique du bâtiment grâce à une isolation extérieure biosourcée et recouverte d'une finition en bardage, des vitrages isolants et l'isolation de la toiture. Les modes de chauffage ont été choisis pour correspondre à chaque usage et répondent au cahier des charges Bâtiment Basse Consommation. La végétalisation de la toiture permettra de contribuer à la biodiversité.

Les autres locaux associatifs
Dans un espace de 600 m² situé dans les bâtiments E et F, les associations disposeront de locaux partagés et de salles de réunion. Les travaux vont débuter en janvier pour une durée prévisionnelle d'un an.
Un club house sera aménagé pour les équipes de rugby féminin et masculin. Un champ de tir d'une longueur de 25 mètres permettra aux archers de s'entraîner. Des salles pour l'apprentissage de la musique ainsi que des locaux de répétition sont prévus.

Le Foyer Laïque d'Education Populaire (FLEP)
Depuis plusieurs décennies, les activités se déroulaient avenue de la République dans des locaux partagés avec l'accueil de loisirs.
Au cours du premier trimestre 2021, toutes les activités seront transférées à l'espace Bernard-Brajon.
Les adhérents bénéficieront de nouveaux équipements lumineux et économes en énergie sur 1900 m². Les différentes salles ont été adaptées à la diversité des activités.
Dévolus aux arts martiaux, l'espace dojo de 370 m² comprendra plusieurs espaces : un ring, deux espaces tatami et un gradin pour accueillir le public. Pour la pratique de la danse, une salle a été revêtue de parquet, de miroirs et équipée de barres. Certaines salles d'activités ont reçu un traitement acoustique qui favorisera le confort des chanteurs et musiciens. Huit salles, de tailles différentes, dont une salle polyvalente de 230 m², seront dédiées à toutes les activités : arts créatifs, musique… L'amphithéâtre existant a été maintenu et pourra accueillir de petites représentations.

Situés à proximité des infrastructures sportives, ces aménagements vont permettre de rationaliser les locaux communaux en répondant aux besoins de surface, de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans un environnement végétalisé.

Bulletin municipal *N°104 / Janvier 2021*

Quarante-deux logements livrés en janvier 2021

Les immeubles qui abritaient l'internat et les appartements de fonction ont été vendus à l'OPHIS et sa filiale Clerdôme pour créer 60 logements.
Pour rendre hommage à la spécialisation de l'ancien LEP, les résidences portent des noms évoquant une technique photographique et un célèbre photographe de presse.

La résidence Argentic
Aménagée autour d'un square planté d'arbres et d'espaces verts, la résidence Argentic est constituée par les deux bâtiments de l'internat auxquels a été ajoutée une extension. Sur deux étages, quarante-deux appartement ont été aménagés : deux T1bis, quatorze T2, dix-huit T3 et huit T4. Ces logements locatifs vont accueillir de nouveaux résidents en janvier 2021. Cette opération de près de sept millions d'euros, financée par l'OPHIS, a bénéficié de subventions de l'Etat, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de Clermont Auvergne Métropole ainsi que de prêts d'Action Logement et de la Caisse des Dépôts et Consignations.
La résidence Capa
La réhabilitation de la résidence Capa a débuté en fin d'année 2020. Dix-huit logements en accession à la propriété sont commercialisés par Clerdôme. Les appartements (6 T2, 6 T3 et 6 T4) peuvent être achetés en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) ou en location - accession à la propriété. Des exonérations de taxe foncière, une TVA et des frais de notaire réduits ainsi que des garanties offrent un cadre avantageux et sécurisé aux acquéreurs.
Renseignements : Clerdôme, tél. 04 73 41 34 00 ou contact@clerdome.fr

L'accueil de loisirs

Destiné à accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances, le futur accueil de loisirs s'étendra sur 600 m² de locaux et un espace extérieur de 200 m².
Les travaux de désamiantage ont eu lieu à l'automne et l'aménagement commencera, comme pour l'ensemble du bâtiment, début 2021. Sur la toiture, environ 350 m² de panneaux photovoltaïques permettront la production d'électricité destinée à la consommation du site et dont le surplus sera revendu.
Quatre salles, d'une superficie comprise entre 55 et 140 m², seront à la disposition des enfants. Les plus petits pourront se reposer dans un dortoir et une salle équipée d'un point d'eau sera réservée à leurs activités créatrices, notamment la peinture. Une cuisine, une infirmerie et des locaux administratifs et techniques pour le personnel seront également intégrés.

La Caisse d'Allocations Familiales a accordé une subvention et un prêt à taux 0% pour cet équipement destiné à la jeunesse.

Financement

Ce projet ambitieux a pu se concrétiser grâce aux subventions accordées par différents partenaires. La première tranche de travaux (FLEP) a bénéficié d'aides de l'Europe et de l'Etat : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018), Contrat Plan Etat Région (CPER) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La deuxième tranche reçoit le soutien financier de l'Etat et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019), du Contrat Plan Etat Région (CPER) et du Fonds d'Intervention Communal (FIC).

Cuisine centrale cantonale

Les travaux de cette cuisine sont mutualisés entre les communes de Romagnat, Aubière et Pérignat-les-Sarlième et débuteront au début de l'année 2021.
Initié en 2016, ce projet est porté par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui a été créé par les trois communes et est présidé par le maire de Romagnat, Laurent Brunmurol. La cuisine permettra la confection de plus de 20 000 repas par mois, destinés aux restaurants scolaires et d'accueil de loisirs, crèches, portage de repas à domicile d'Aubière et Romagnat et à l'EHPAD Les Tonnelles.
Les locaux
Cette cuisine sera aménagée sur une surface de 600 m². Prendront place les réserves et chambres froides pour stocker les aliments en fonction de leur nature, les cuisines avec des espaces dédiés aux préparations chaudes et froides. Enfin, le personnel disposera d'une salle de repos, de bureaux, de vestiaires et de sanitaires.
Le montant des travaux est de 1 200 000 euros HT dont 285 000 euros pour les équipements de cuisine. Ils sont financés en partie par un emprunt. Des subventions ont été obtenues de l'Etat et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.
Supervisés par le cabinet Archidistec, les travaux devront être terminés à la fin du premier semestre 2021.
Le personnel
Une quinzaine de personnes travaillera pour la production des repas. L'équipe sera principalement composée des agents déjà en poste dans les cuisines de Romagnat et Aubière et comprendra notamment des cuisiniers, aide-cuisiniers, des agents polyvalents sous la responsabilité d'un directeur d'exploitation.
Les CCAS seront toujours chargés de la livraison des repas à domicile.

Les approvisionnements
Ce nouvel établissement permettra de maîtriser les coûts, le circuit de production et de définir une politique d'approvisionnement durable. Ainsi, la qualité des produits mais également les circuits courts seront privilégiés.
Afin de prévoir la gestion et la valorisation des déchets, un partenariat est envisagé avec le VALTOM (Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés).

Pôle Santé

La construction du Pôle Santé a commencé à l'automne 2020. Ce nouveau bâtiment de 700 m² permettra le regroupement de plusieurs praticiens, déjà installés à Romagnat ou nouveaux venus, dans un espace fonctionnel respectant les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
Neuf spécialités seront représentées : médecin généraliste, infirmier, dentiste, kinésithérapeute, ostéopathe, sage-femme, orthophoniste, sophrologue et étiopathe.
Les onze professionnels disposeront de locaux indépendants accessibles directement à partir de l'extérieur et aménagés autour d'un vaste patio. Le bâtiment sera entouré d'espaces verts et arborés.
L'ouverture du pôle santé est prévue pour l'été 2021.

+ clermont auvergne métropole

Place François-Mitterrand

Après plus d'un an de travaux, le réaménagement de la place François-Mitterrand a été en grande partie achevé peu avant les fêtes. Malgré le confinement qui a obligé les entreprises à cesser leurs activités et grâce à une météo favorable, les délais ont été respectés et la place offre son nouveau visage. Ces travaux ont été menés par Clermont Auvergne Métropole, en partenariat avec la ville de Romagnat.

Le renouvellement des réseaux
Les réseaux d'assainissement et d'eau potable ont été entièrement renouvelés. Le nouveau réseau permet de collecter les eaux usées et les eaux pluviales dans des canalisations différentes au lieu de les collecter indifféremment dans une canalisation commune.
Le réseau séparatif permet de mieux gérer les brutales variations de débit dues aux fortes pluies et d'éviter ainsi les débordements d'eaux usées vers le milieu naturel. De plus, la capacité des stations d'épuration et les traitements en fonction de l'origine de l'eau peuvent être adaptés selon la nature des rejets : eaux usées issues des utilisations domestiques de l'eau potable (WC, salle de bains, cuisine, buanderie, etc.) ou eaux pluviales (eaux de ruissellement et toitures, de drainage, etc.). Les eaux pluviales canalisées seront récupérées pour l'arrosage des espaces verts et du stade.
Les travaux ont également permis d'enfouir les fils électriques et téléphoniques.

La circulation et le stationnement
Depuis cet été, la nouvelle voie de circulation longe l'EHPAD. Elle est bordée de places de stationnement.
A l'automne, la contre-allée qui dessert les habitations de l'avenue Gergovia a été créée et quelques places de stationnement supplémentaires sont disponibles. Les emplacements dédiés aux arrêts de courte durée ont été déplacés à l'entrée de la rue Côte-Blatin. Afin de faciliter à la fois l'accès aux commerces et le stationnement résidentiel, plusieurs zones de stationnement ont été définies : zone bleue limitée à 30 minutes, zone bleue limitée à 2 heures et zone résidentielle.

Un nouvel espace près de la Poste
La démolition d'un mur et d'un bâtiment a permis d'ouvrir la place sur l'entrée du bourg.
La fontaine de la place de la Treille a été sablée et des pierres issues de la démolition ont pu être réemployées pour réaliser un dallage autour.
Les gabions et murets protègent les passants des risques de la circulation.

Plus de végétaux
L'aménagement prévoit une végétalisation accrue : une vingtaine d'arbres a été plantée. Les essences, tilleuls et liquidambars, ont été choisies car elles sont adaptées au changement climatique. A la demande des habitants et commerçants du quartier, un sapin sera également planté devant la pharmacie. Des massifs avec des végétaux peu gourmands en eau et réclamant peu d'entretien ont été prévus.

Vers la fin des travaux…
Après trois semaines d'interruption pendant la trêve des confiseurs, les entreprises vont continuer les travaux avenue Gergovia entre la rue de la Treille et la rue des Fours à Chaux.
La circulation sera interrompue entre Romagnat et Opme jusqu'au printemps : une déviation par Saulzet-le-Chaud et Clémensat est mise en place.
Après les travaux de réseaux qui permettront de continuer l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux, les aménagements de surface seront réalisés. Pour sécuriser le trafic et la cohabitation entre véhicules, piétons et cyclistes à l'endroit le plus étroit, une voie sera réservée aux mobilités douces. Deux feux alternés seront installés pour gérer les flux de véhicules.
La construction, par Logidôme, d'un nouvel immeuble de vingt logements, situé entre la rue de la Treille et la rue Henri-Dunant, devrait débuter au début de l'année 2021.

Maison pour tous à Opme

Dans le cadre des travaux obligatoires de mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des établissements recevant du public, la Maison pour Tous, salle des fêtes d'Opme, a bénéficié de travaux importants en 2020.

Les travaux ont commencé en août par une extension sur la façade nord qui a permis la création d'une nouvelle entrée principale, équipée d'un vestiaire, à proximité de la place de stationnement handicapé et du parking. Cette modification permet en outre de minimiser les nuisances sonores générées par l'entrée principale pour les riverains.

L'éclairage extérieur est maintenant conforme à la réglementation, comme les aménagements intérieurs : comptoir de l'espace bar, sanitaires, passage de portes…
La nouvelle entrée a également engendré des modifications des espaces de stockage de matériel.

A la suite de ces travaux, qui ont été achevés en octobre 2020, la salle des fêtes a poursuivi sa petite cure de rajeunissement avec la rénovation des menuiseries de la façade sud. Après le remplacement des vitrages par une entreprise de miroiterie, les agents des ateliers municipaux s'attellent à la rénovation des châssis par un ponçage, un vernissage et une reprise des serrureries tout en respectant les contraintes esthétiques liées à la localisation de la salle des fêtes, dans le secteur protégé au titre des Monuments historiques.

Le montant total des travaux s'élève à 100 000 € TTC.
Après la création d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite depuis la rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, il reste encore quelques aménagements extérieurs qui seront réalisés dans les prochains mois, en particulier le réaménagement du parking et l'installation d'un abri à vélos.

Opme : travaux à l'ancienne école

Préau
Les travaux à l'ancienne école, qui abrite maintenant des locaux associatifs, ont pris du retard du fait d'une faiblesse de la dalle du préau. Au lieu d'être juste repeinte, elle doit être cassée et refaite ce qui nécessite l'intervention d'une entreprise.
Ce contretemps retarde également les travaux de peinture des murs du même local. Les peintures du préau et du couloir se feront durant l'année 2021.
Aire de jeux
Le jeu d'enfants dans la cour est en cours de réfection. Ce sont des agents municipaux qui, une fois les pièces défectueuses déposées et les nouvelles réceptionnées, se sont chargés de sa remise en état. Au printemps, les gravillons seront remplacés par des copeaux issus de broyat et une bordure en bois permettra de les maintenir tout en délimitant l'espace du jeu.

Portail
Une réflexion est également en cours afin que le portail, qui est très souvent laissé ouvert et donc régulièrement cassé, puisse être fermé, tout en restant accessible pour les utilisateurs du site. Ceci principalement dans un souci d'hygiène car nos amis à quatre pattes aiment beaucoup ce lieu.

Restauration de l'église Saint-Bonnet d'Opme

L'année 2021 devrait voir, enfin, le début de la restauration de l'édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 17 juin 1959. Le permis de construire nécessaire pour tous travaux sur un bâtiment inscrit a été déposé en novembre 2020. Six mois d'instruction par les différents services de l'Etat sont nécessaires et les ouvriers devraient donc être à pied d'œuvre, dès le 1er septembre 2021. Plusieurs tranches se succéderont et l'ensemble du site, aussi bien l'intérieur que l'extérieur, sera repris, comme son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
L'Atelier Nuñez et Béchet, architectes du patrimoine et maîtres d'œuvre, a été chargé d'établir le dossier (diagnostic, rapport, projet, permis de construire) et de le présenter à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour avis.
Dès le printemps, les services municipaux interviendront pour définir, sécuriser et clôturer la parcelle ; le jardin sera nettoyé afin que les entreprises puissent intervenir sans gêne.
Cette restauration d'envergure représente un montant total de 320 000 € TTC. La restauration des décors peints fera l'objet d'un chiffrage ultérieurement. Des subventions ont été demandées à la DRAC, au Conseil départemental du Puy-de-Dôme et à la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Pour la petite histoire, l'église d'Opme bâtie au milieu du XII[e] siècle ne fut d'abord que la chapelle funéraire des seigneurs du château. La paroisse ne fut instituée que vers le début du XV[e] siècle. Saint-Bonnet est le patron de la paroisse d'Opme.

Travaux de voirie

Impasse des Mancenilles à Opme
Au début de l'année 2021, Clermont Auvergne Métropole va refaire la voirie de l'impasse des Mancenilles à Opme. Les canalisations d'eaux usées et les branchements seront repris afin d'améliorer l'étanchéité du réseau d'assainissement. Le réseau d'eaux pluviales bénéficiera d'une mise en conformité des branchements et les différents réseaux aériens (électricité, éclairage public et téléphone) seront enfouis. Les travaux se termineront par la réfection des trottoirs et un nouveau revêtement.

Travaux d'entretien
Clermont Auvergne Métropole réalise régulièrement des travaux pour entretenir les voiries. Ainsi, en fin d'année 2020, des travaux ont permis de stabiliser la chaussée de l'avenue de la République dans le quartier des Pérouses. Ponctuellement, des reprises sont également effectuées pour remplacer des bordures de trottoirs ou changer les avaloirs.

+ clermont auvergne métropole
PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

RD 2089 à Saulzet-le-Chaud
Pour renforcer la sécurité à l'approche de l'agglomération de Saulzet-le-Chaud, le Conseil départemental a réalisé des aménagements sur la départementale 2089. Le revêtement de la route a été refait et une nouvelle signalisation au sol doit permettre de favoriser la réduction de la vitesse des conducteurs.

Allée des Cressonnières
Cette nouvelle voie dessert l'immeuble construit par l'OPHIS à proximité de la place du 8 mai dont les premiers occupants sont arrivés cet automne. Des conteneurs à déchets ont été installés et l'allée a été goudronnée.

Ruisseau de La Gazelle : notre bien commun

+ clermont auvergne métropole

Jadis florissante, la Gazelle, qui prend sa source à Clémensat, a été en grande partie canalisée et enterrée au début du XX[e] siècle, essentiellement pour des problèmes d'hygiène, de pollution et de salubrité publique.
A l'heure du changement climatique, avec des épisodes de sécheresse qui deviennent de plus en plus fréquents, la municipalité a initié une inspection complète de ce cours d'eau qui a été réalisée par Clermont Auvergne Métropole.

Pendant plusieurs jours du mois de juillet, la partie couverte (canalisée dans des tuyaux en béton) qui va de la rue du Moulin jusqu'à son embouchure avec l'Artière, soit 2,5 kilomètres, a été minutieusement inspectée à l'aide d'une caméra fixée sur un robot. C'est ainsi que des rejets illégaux provoquant des pollutions diffuses mais bien réelles ont été détectés.

A l'heure où de multiples projets d'infrastructures de tous ordres viennent restructurer les villes et les paysages de nos territoires, il est important de rappeler que des ruisseaux tentent de survivre, tant bien que mal, aux multiples agressions auxquelles ils sont soumis. Les captages intempestifs pour arroser les jardins environnants sont soumis à réglementation et les restrictions de l'usage de l'eau doivent être respectées car ces incivilités provoquent l'assèchement du cours d'eau.

Le développement durable, mis en avant par de nombreuses collectivités (communes, départements, régions), ne doit pas faire oublier que des démarches volontaristes sont indispensables en termes de prévention des pollutions. La commune se situe à la croisée de tous ces enjeux, animée par la ferme volonté de conserver à La Gazelle la perspective de retrouver un aspect et une qualité digne des vrais ruisseaux.

Parcs municipaux

Les trois parcs municipaux de la commune (parcs de Tocqueville, de Saulzet-le-Chaud et d'Opme) font l'objet d'une réflexion toute particulière, notamment sur les arbres et arbustes qui les peuplent, auxquels la plus grande attention est portée.

Fragilisés par les sécheresses récurrentes, certains arbres développent des maladies et dépérissent. Ils deviennent fragiles : des champignons apparaissent, certaines branches meurent et parfois même l'arbre tout entier. Ils peuvent alors présenter des risques pour les promeneurs. C'est ainsi que certains frênes atteints par la chalarose (maladie provoquée par un champignon microscopique) ont dû être coupés dans le parc de Tocqueville.

Afin d'assurer leur remplacement, des rencontres, destinées à établir une liste d'arbres susceptibles de mieux résister face au manque d'eau, ont eu lieu avec les ingénieurs des Parcs municipaux de Vichy, des agents de l'Office National des Forêts (ONF) et un administrateur du Conservatoire des paysages d'Auvergne.

C'est ainsi qu'ont été plantés, cet automne, quinze arbres ainsi qu'une trentaine de mètres de haies qui contribueront également à attirer la petite faune (écureuils et oiseaux).

Parmi les arbres retenus, figurent l'érable champêtre, le chêne vert et pubescent, le merisier et le tilleul mellifère et parmi les arbustes, le noisetier, le sureau noir, le fusain d'Europe…
Les arbres sont les trésors de la nature, préservons-les.

Plantations d'arbres et arbustes

Les distances légales
Avant de réaliser des plantations, il convient de bien connaître les distances légales par rapport aux limites de propriété (article 671 du Code civil).
A défaut de règlements ou d'usages locaux, les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être plantés à une distance minimale de :

✔ 2 m de la ligne séparative des parcelles lorsque leur hauteur dépasse 2 m

✔ 50 cm de cette même ligne lorsque leur hauteur est inférieure ou égale à 2 m.

Sur les modalités de calcul, les juges ont clairement défini les règles : la distance est décomptée depuis la ligne séparative des terrains jusqu'à l'axe médian des troncs d'arbres.
S'agissant du calcul de leur hauteur, il convient de mesurer la distance séparant leur pied de leur sommet, indépendamment de la dénivellation existante entre les deux propriétés. Ainsi, peu importe que les terrains ne soient pas au même niveau.
En cas de dépassement ou non-respect des règles, il peut être exigé que les arbres soient arrachés ou réduits à la hauteur de 2 mètres sans avoir à justifier d'un préjudice particulier.

Une prescription trentenaire
Cependant, cette action ne peut pas être intentée, notamment en cas de prescription trentenaire. Ainsi, au terme de 30 ans, aucune action en suppression n'est possible même si les végétaux litigieux ont été plantés à moins de 50 cm de la limite séparative, le point de départ de la prescription de 30 ans étant constitué par la date de la plantation.
Si les végétaux ont été installés à bonne distance mais que leur taille excède celle autorisée, la prescription est décomptée à partir de la date à laquelle l'arbre a dépassé la hauteur maximale autorisée.
Si, en raison du respect des 2 mètres, la hauteur des végétaux n'est pas limitée ou si la prescription trentenaire est acquise, il est également possible de dénoncer des troubles anormaux de voisinage permettant de sanctionner, au cas par cas, les inconvénients générés par une ampleur excessive des plantations.

Plus d'informations
ADIL 63 - Maison de l'Habitat
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 - contact@adil63.org
www.adil63.org 1195

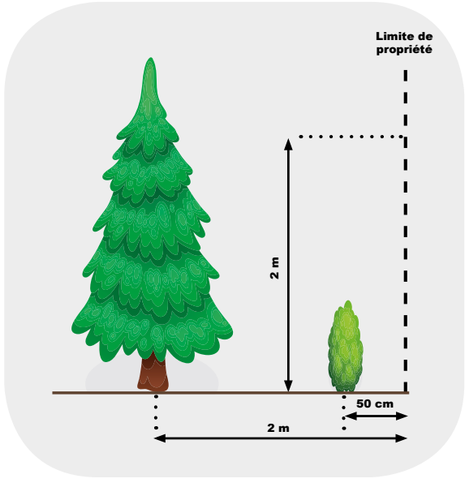

Végétalisation de l'espace public

Pour embellir les rues tout en apportant une réponse aux enjeux énergétiques et écologiques, devenez jardinier de votre propre quartier. Revégétaliser les rues favorise la biodiversité urbaine, participe à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie, diminuer l'imperméabilisation des sols et le risque inondation, atténue les phénomènes d'îlots de chaleur et améliore la qualité de l'air…
Au pied des arbres, le long des bâtiments ou bien encore en façades, les possibilités pour verdir et fleurir les rues sont nombreuses.

Des graines pour les pieds de murs
Afin d'inciter les habitants à la végétalisation des pieds de murs, la commune de Romagnat propose gratuitement aux Romagnatois la mise à disposition d'un sachet composé d'un assortiment de graines.
Vous pourrez les retirer à l'accueil de la mairie à partir du 1er mars sur présentation d'un justificatif de domicile.

Biodiversité

A Romagnat
Les rapports scientifiques se succèdent année après année et témoignent de l'appauvrissement des milieux naturels et du mauvais état de conservation, voire de la disparition de certaines espèces. Ce constat ne concerne pas uniquement des contrées exotiques et lointaines.
La préservation de l'ensemble des milieux, forestiers, agricoles, prairiaux, et des zones humides est indispensable au maintien de la biodiversité mais également au bien être humain.

Notre commune a le privilège de posséder des milieux naturels encore relativement préservés que nous devons impérativement répertorier, protéger et mettre en valeur. Orchidées et arbres remarquables, mammifères et insectes, oiseaux et batraciens font partie de notre patrimoine.
Cet automne, toutes les associations de protection de la nature ont été reçues en mairie afin de faire le point, chacune dans leur domaine de compétences, sur l'état de conservation des différentes espèces qui peuplent notre territoire.
L'action de la commune portera sur trois axes :

✔ recensement et protection des espèces

✔ sensibilisation à l'environnement auprès des écoles

✔ information auprès du grand public (expositions, concours photos, conférences et découverte des milieux naturels).

Connaître la biodiversité locale est une manière de valoriser notre commune et de mieux cohabiter avec la faune sauvage.

A Clermont Auvergne Métropole
Mercredi 23 septembre 2020 avait lieu, au Parc de Monjuzet à Clermont-Ferrand, l'inauguration de l'opération C. Biodiv en présence du Président Olivier Bianchi et d'autres élus de la Métropole dont Jean Fontenille, 2e adjoint à Romagnat.

C.Biodiv a pour objectif de recenser la biodiversité, la faune et la flore des 21 communes de la métropole tout en mobilisant et sensibilisant élus, habitants et acteurs du territoire.

Un atlas de la biodiversité
Chaque habitant est invité à partir à la découverte de la faune et de la flore près de chez lui et à participer au premier atlas de la biodiversité de la métropole clermontoise.
Les principaux objectifs de cet atlas sont de :

✔ mieux connaître la biodiversité locale pour la valoriser et la protéger

✔ sensibiliser et mobiliser les habitants, les élus et les acteurs de la Métropole à la richesse naturelle de leur territoire mais aussi aux menaces qui pèsent sur elle

✔ permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité et des enjeux qui lui sont liés dans les actions du quotidien mais aussi dans les politiques communales et intercommunales d'aménagement du territoire (PLUm de Clermont Auvergne Métropole notamment).

Participer à la protection de la biodiversité
Le site cbiodiv.org propose des actions concrètes aux habitants :

✔ contribuer aux enquêtes participatives par exemple sur les écureuils, les hérissons ou les hirondelles

✔ réaliser des aménagements pour accueillir la biodiversité chez soi ou faire d'un jardin ou d'un balcon un refuge pour les oiseaux

✔ observer les plantes et animaux et transmettre les informations sur le site faune-auvergne.org ou l'application Naturalist

C.Biodiv est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et par Clermont Auvergne Métropole et porté par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes qui collabore avec de nombreux partenaires.

Don de poules

En 2018, une première dotation de poules avait été proposée aux Romagnatois. Suite au succès rencontré, il est proposé de renouveler ce dispositif pour 2021.
La mairie propose donc de donner deux poules aux habitants intéressés, disposant d'un terrain et dans la limite de 15 foyers. Les personnes ayant bénéficié de la dotation de 2018 et disposant déjà de poules ne peuvent prétendre à cette offre.

Les avantages
Avoir de bons œufs frais à domicile et réduire le volume de vos déchets ! Une poule pond en moyenne 200 à 300 œufs par an. De plus, elle s'avère être un parfait allié du compost : la poule ingère entre 100 et 200 kilos de déchets organiques (déchets végétaux et restes de nourriture) chaque année.

Comment les accueillir ?
Pour accueillir vos poules pondeuses, il faudra prévoir un emplacement pour un poulailler et délimiter un terrain d'au moins 10 m² d'espace extérieur par poule.
Si vous habitez en lotissement, vous devez vous assurez que le règlement intérieur en autorise la présence.
Posséder des poules nécessite un entretien régulier : leur donner une alimentation diversifiée et une eau propre, veiller à la bonne hygiène du poulailler… Une poule peut vivre de nombreuses années si elle est bien soignée. Ne pas oublier de prévoir une personne pour s'en occuper si vous partez en vacances.
Si vous souhaitez accueillir des poules, retourner le bon en mairie avant le 31 janvier.
Une réunion d'information réunira les personnes retenues courant février afin de leur présenter les règles à respecter lors de l'adoption de poules.

Attention à l'influenza aviaire

Depuis le 17 novembre 2020, l'ensemble du territoire métropolitain est placé au risque élevé vis-à-vis de la grippe aviaire.

Prendre des mesures de biosécurité
Si vous détenez des volailles de basse-cour ou de oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez :
✔ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour
✔ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux
✔ protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles
✔ éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel
✔ ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière
✔ protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés avant une période de stockage de deux mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible
✔ réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée… pour le nettoyage.

Déclarer la détention de volailles
Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux élevés en extérieur. Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

Ce recensement peut être fait en ligne sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou en mairie.

RÉSERVATION DE DEUX POULES
A retourner en mairie ou par mail à accueil-mairie@ville-romagnat.fr avant le 31 janvier

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Mail _____

❑ Souhaite réserver deux poules et m'engage à m'en occuper dans le respect de la démarche

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), les personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Elles peuvent exercer ces droits en s'adressant au délégué à la protection des données au 04 73 98 34 00 ou par courriel à cnil@ville-romagnat.fr

Non au brûlage des déchets verts !

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, bien que cette pratique soit interdite depuis de nombreuses années.

Brûler est interdit
Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers : feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement… Cette pratique est passible d'une contravention de 450 euros.
Les dépôts sauvages de déchets verts sont également interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

Brûlage, attention danger !
Outre les risques d'incendie qu'il génère et les troubles de voisinage causés par les odeurs et la fumée, le brûlage des déchets verts ménagers contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé. Ainsi, sept tonnes de particules fines sont émises chaque année à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole. Brûler 50 kilos de déchets verts équivaut à 13 000 kilomètres parcourus avec un véhicule diesel récent. Ce brûlage émet du monoxyde de carbone et des particules qui véhiculent des composés cancérigènes dont la concentration peut engendrer des épisodes de pollution.

Des alternatives simples au brûlage
Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement et simples à mettre en oeuvre existent et transforment les déchets verts en ressources.
A travers des pratiques de jardinage naturel (culture d'espèces à croissance lente, tonte mulching, paillage, compostage…), il est possible de réduire et de valoriser ses déchets verts au sein même de son jardin. Résidus de tontes, feuilles et branches ne sont alors plus des déchets à éliminer mais des ressources locales précieuses pour une gestion plus durable de nos espaces de vie.
Enfin, si vous n'avez pas la possibilité de réutiliser vos déchets verts dans votre jardin, déposez-les en déchèterie afin qu'ils puissent être valorisés en compost. Le niveau de particules qui pourraient être générées par le brûlage de végétaux est bien supérieur à celui du trajet.

Plus de renseignements : www.valtom63.fr et sur www.ville-romagnat.fr (rubrique cadre de vie / gestion des déchets)

Un guide pour réduire et valoriser les déchets verts
Le Valtom (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés) a édité un guide pour aider les particuliers. Grâce à dix fiches conseils, il propose des solutions simples et concrètes pour valoriser, réduire voire supprimer la production de déchets verts de votre jardin.
Avec de nombreux avantages à la clé :
✔ moins de trajets en déchèterie
✔ moins d'entretien quotidien et plus de temps pour profiter de son jardin
✔ moins d'eau pour l'arrosage
✔ moins d'achats grâce à la transformation des déchets en matériaux nobles
✔ un jardin et un sol plus vivants et donc en meilleure santé.

Inauguration de la résidence Simone-Veil

La résidence Simone-Veil a été inaugurée le lundi 21 septembre par Laurent Brunmurol, maire de Romagnat, Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, et Thierry Ouillon, directeur de l'OPHIS.
Jean et Pierre-François Veil, fils de Simone Veil, qui n'ont pas pu assister à l'inauguration ont demandé à Monsieur le Maire de lire un message :

« Notre famille mesure l'honneur que la ville de Romagnat fait aujourd'hui à notre mère, et par ricochet à sa famille, en choisissant de nommer sa nouvelle résidence pour séniors Simone Veil.
Cette résidence LODGES, logements adaptés aux générations séniors, est, pour les personnes âgées encore actives, la réponse intermédiaire judicieuse et innovante entre le choix de rester vivre à domicile et l'Ehpad.
En leur permettant de conserver leur liberté, cette résidence s'inscrit dans les valeurs si chères à notre mère, car si pour nombre d'entre nous elle était un symbole c'est justement du fait de la liberté qui était la sienne dans bien des domaines.
Laissez-nous encore quelques instants pour vous redire la fierté et la reconnaissance de toute la famille Veil du choix que vous avez fait, et nous vous adressons tous nos vœux pour que cette résidence soit une source de bien-être personnel pour chacun de ses locataires ».

Construits par l'OPHIS, ces logements sont adaptés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap afin de répondre aux besoins liés au vieillissement de la population. Les 22 appartements proposés (T2 et T3), équipés de dispositifs domotiques et évolutifs dans le temps, visent à faciliter le maintien à domicile et à prévenir la perte d'autonomie des résidents en apportant une réponse innovante entre les logements classiques et les établissements type EHPAD.

Le CCAS dispose d'une salle d'animation au sein de la résidence : des activités variées (physiques, culturelles, manuelles, d'échanges…) et des actions d'information et de prévention (santé, nutrition, droits, prévention des chutes…) seront proposées dès que la situation sanitaire le permettra. Cette programmation, en partie conçue par les résidents, visera à rompre l'isolement, à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser le lien social des résidents et des habitants de Romagnat.

Ce projet a mobilisé un réseau de partenaires : le CCAS de Romagnat, la Ville de Romagnat, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'Ophis du Puy-de-Dôme, la CARSAT Auvergne, Gérontonomie, la mutuelle Précocia et l'ADMR de Romagnat.

Il a aussi fait la une des médias régionaux : France 3 Auvergne Rhône-Alpes, France Bleu Pays d'Auvergne et la Montagne ont consacré des reportages à cette nouvelle résidence et à ses locataires.

Bons d'achats de Noël

Les élus municipaux et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont effectué la distribution des bons d'achats de Noël pour les Romagnatois de plus de 75 ans du jeudi 3 au dimanche 6 décembre 2020.
En raison de l'épidémie de la Covid-19 et de l'annulation du repas des aînés qui en a découlé, l'âge pour bénéficier des bons d'achats a été abaissé exceptionnellement en 2020 à 75 ans.
Ces bons d'achats de Noël s'élèvent à 25 € pour les personnes seules et les couples dont un seul est âgé de plus de 75 ans et 40 € pour les couples dont les deux membres sont âgés de plus de 75 ans. Ils sont valables chez les commerçants de la commune participant à l'opération.

Recherche de bénévoles

Le C.C.A.S de Romagnat recherche des bénévoles pour assurer son service de navette destinée aux personnes âgées n'ayant pas de moyen de locomotion afin de leur permettre de faire leurs courses ou de se rendre à des rendez-vous médicaux dans l'agglomération clermontoise.
Ce service fonctionne tous les vendredis matin et après-midi. Le minibus est conduit par des chauffeurs bénévoles titulaires du permis B.
Le C.C.A.S assure également le transport des personnes n'ayant pas de moyen de locomotion qui participent aux activités du « Club de l'Amitié » dans le cadre du Centre social, les lundis et jeudis après-midis.
Pour proposer vos services,
contactez le C.C.A.S au 04 73 62 63 00.

Soins à domicile

Créé en 2004, le syndicat intercommunal de soins à domicile (SISAD) a pour objectif principal d'assurer des soins d'hygiène et de confort aux personnes handicapées ou âgées de plus de 60 ans dans les communes du canton (Aubière, Romagnat, Pérignat-les-Sarlième). Ce syndicat est géré par un conseil d'administration présidé par Laurent Brunmurol, maire de Romagnat.
Les missions
L'Agence Régionale de Santé finance 42 places pour permettre le maintien à domicile des personnes dépendantes qui souhaitent rester le plus longtemps possible dans leur environnement familial.
Le fonctionnement
Ce service fonctionne sept jours sur sept tout au long de l'année pour les assurés sociaux disposant d'une prescription médicale.

Il est composé de 12 personnes diplômées : neuf aide-soignants, une infirmière coordinatrice, une cadre de santé et une secrétaire comptable.
Les soins infirmiers sont assurés par le secteur infirmier libéral.

Renseignements :
SISAD - 1 avenue de la République
Pérignat-les-Sarlième
Tél : 04 73 62 07 42
sisad.arp@gmail.com

Les nouveaux élus d'Aubière, Pérignat-les-Sarlième et Romagnat ont reçu les professionnels du Syndicat Intercommunal de Soins à Domicile (SISAD).

Mutuelle de Village

Depuis le 1er décembre 2020, il est possible de résilier son contrat de complémentaire santé sans pénalité à n'importe quel moment après la première année. En effet, un décret paru le 25 novembre 2020 rend applicable la loi du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé.
Afin d'adhérer et/ou de s'informer sur la complémentaire de santé romagnatoise, vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le CCAS au 04 73 62 63 00.

Precocia – Mutuelle Auvergne Rhône-Alpes

Ma Mutuelle 2021 De Village

mamutuelle devillage

	Village 1 Base RO + Mutuelle	Village 2 Base RO + Mutuelle	Village 3 Base RO + Mutuelle
HOSPITALISATION accordée par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Honoraires	150 %	200 %	300 %
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière par nuit :			
- *Chirurgie, médecine, maternité illimitée*	50 €	60 €	80 €
- *Autres séjours (sauf psy) (1)*	20 €	25 €	30 €
Chambre en ambulatoire : en hospitalisation avec une anesthésie et/ou chirurgie sans nuitée	20 €	30 €	40 €
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réel	Frais réel	Frais réel
Frais d'accompagnement par jour (3)	20 €	25 €	30 €
Forfait assuré pour actes supérieurs à 120 €	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de transport	100 %	100 %	100 %

(1) Chambre particulière autres séjours (hors psychiatrie) : limite de 60 jours par an en maison de convalescence et de repos, et en maison d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite 90 jours par an en centre agrée de rééducation fonctionnelle. Limitation à 90 jours par an toutes disciplines particulières confondues. Placements à l'année et temporaires exclus. (2) Forfait hospitalier illimité en chirurgie, médecine et maternité. Limite de 30 jours par an en psychiatrie. Limite de 60 jours par an en maison de convalescence et de repos, maisons d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite de 90 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle. Limitation à 90 jours par an toutes disciplines particulières confondues. Placement à l'année et temporaire exclus. (3) Frais d'accompagnant : montant par jour de médecine et chirurgie pour les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 75 ans. Limite de 30 jours par an.

DENTAIRE accordé par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Soins	125 %	150 %	200 %
Orthodontie	200 %	250 %	325 %
Prothèses	200 %	250 %	350 %
- *Plafond annuel des prothèses dentaires (TM inclus)*	*600 €*	*800 €*	*1 200 €*
Implant (non pris en charge AMO limité à 1 par an)	0 €	200 €	400 €

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre du dit « panier 100% Santé », du dit « panier maitrisé » et du dit « panier libre » selon le taux indiqué de la garantie choisie. *Le plafond dentaire est exprimé sur une année civile, uniquement sur la base des actes de prothèses dentaires conformes aux conditions d'attributions AMO, inscrites dans la nomenclature CCAM et dans la limite du montant mentionné ci-dessus. Au-delà, la Mutuelle ne procédera à aucun remboursement. Les actes dentaires cotés AMO sont remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture.*

OPTIQUE accordé par l'Assurance Maladie Obligatoire (forfait annuel renouvelable à date de consommation)			
Lunettes (verres et monture) adulte et enfant	100 % + 150 €	100 % + 210 €	100 % + 300 €
- *Bonus fidélité après 12 mois révolus sans consommation (4)*	20 €	25 €	40 €
- *Bonus fidélité après 24 mois révolus sans consommation (4)*	40 €	50 €	80 €
Lentilles correctrices acceptées ou refusées AMO	100 % + 75 €	100 % + 110 €	100 % + 150 €
Opération de la myopie, implant multifocal (forfait / œil)	100 €	150 €	200 €

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre du dit « panier A » et/ou du dit « panier B » remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture. *(4) La prise en charge est limitée à un équipement par an à date de consommation. Le forfait se renouvelle le lendemain de l'année de consommation écoulée. Le premier bonus se génère le lendemain de la première année de non consommation écoulée. Le deuxième bonus se génère le lendemain de la deuxième année de non consommation + bonus 1 écoulés. Un équipement est composé de deux éléments à savoir deux verres et une monture. En cas de changement de garantie, la prise en charge ne tient pas compte des consommations et des bonus antérieurs.*

AIDES AUDITIVES accordées par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Prothèses (forfait par oreille renouvelable à date de consommation)	100 % + 100 €	100 % + 200 €	100 % + 300 €
- *Bonus fidélité après 12 mois d'adhésion à la garantie*	25 €	50 €	100 €
Consommables (piles)	100 %	100 %	100 %

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre de ladite « classe I » et/ou de ladite « classe II » remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture. *Le bonus s'applique par oreille à la date d'adhésion à l'option définie du dernier bulletin de souscription.*

	Village 1 Base RO + Mutuelle	Village 2 Base RO + Mutuelle	Village 3 Base RO + Mutuelle
SOINS COURANTS accordés par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Honoraires médicaux : Consultations et visites de généraliste et spécialiste dans le parcours de soins (5)	125 %	150 %	225 %
Médicaments (vignette à 15 %, 30 % et 65 %)	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de Laboratoire	100 %	100 %	100 %
Actes d'imagerie et d'échographie	100 %	125 %	150 %
Honoraires paramédicaux	100 %	125 %	150 %
Honoraires médicaux de surveillance et soins thermaux	100 %	100 %	100 %
Matériel Médical	125 %	150 %	200 %

(5) Les visites avec déplacements non médicalement justifiés sont prises en charge dans la limite de 100 % TC.

PREVENTION ET BIEN-ÊTRE			
Actes hors nomenclature : diététicien, homéopathe, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure, podologue, micro-kiné, mésothérapie, étiopathie	80 € / an	100 € / an	150 € / an
Médicaments prescrits sur ordonnance non remboursés caisse RO sur présentation de justificatif			
Confort : Forfait hébergement thermale, si cure pris caisse RO			
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004 (Ostéodensitométrie osseuse, vaccins ...) (6)			

(6) Actes prévus à l'article R871-2 du code de la Sécurité Sociale, dans la limite de prise en charge de la garantie choisie. Liste disponible auprès de la mutuelle.

MA MUTUELLE ASSISTANCE (7)	Oui
FONDS SOCIAL (8)	Oui
PRIME NAISSANCE (9)	Gratuité 1 an

(7) Prestations définies au contrat par le prestataire. (8) Les présentes allocations et participations sont votées chaque année par l'Assemblée Générale donc non reconductibles et seront honorées dans la limite des crédits disponibles. (9) Aucune cotisation n'est demandée pour les enfants nouveau-nés ou adoptés pendant les douze premiers mois de leur adhésion, dès lors que l'inscription a été faite à la date d'effet de l'évènement, et dans les 3 mois qui l'ont suivi.

Tarifs « Ma Mutuelle de Village » pour 2021

	Village 1		Village 2		Village 3	
	Mensuel	*Annuel*	*Mensuel*	*Annuel*	*Mensuel*	*Annuel*
De 0 à 25 ans	25 €	300 €	30 €	360 €	38 €	456 €
De 26 à 30 ans	32 €	384 €	40 €	480 €	45 €	540 €
De 31 à 40 ans	35 €	420 €	45 €	540 €	50 €	600 €
De 41 à 50 ans	40 €	480 €	50 €	600 €	60 €	720€
De 51 à 60 ans	50 €	600 €	60 €	720 €	70 €	840 €
De 61 à 70 ans	60 €	720 €	70 €	840 €	85 €	1 020 €
De 71 à 80 ans	70 €	840 €	80 €	960 €	95 €	1 140 €
81 ans et plus	75 €	900 €	85 €	1 020 €	99 €	1 188 €

Et si vous deveniez assistant(e) familial(e) ?

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental recrute ! Renseignez-vous vite sur ce métier passionnant au service des enfants.
Avoir le sentiment d'être utile, construire un projet de vie, donner un cadre de vie stable aux enfants qui en ont le plus besoin… Autant d'arguments donnés par les assistants familiaux qui vous convaincront sûrement de vous intéresser à ce métier.

Ces agents du Département accueillent dans leur foyer des enfants confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance. Cette profession bénéficie de nombreux atouts : formations diplômantes financées par l'employeur, rémunération brute mensuelle variant de 1.218 € pour un enfant à 2.639 € pour trois enfants, avantages fiscaux, coûts d'entretien quotidiens pris en charge. Exercée à son domicile, cette activité permet en plus d'être présent pour sa famille.
Pour découvrir ce métier, le Conseil départemental invite régulièrement les personnes intéressées à assister à une réunion d'information où elles peuvent échanger avec des assistants familiaux.

Candidatures : mode d'emploi !
Ce métier vous intéresse ? Rendez-vous sur le site Internet **www.puy-de-dome.fr** dans la rubrique : social/enfance-jeunesse – devenir assistant familial, où vous trouverez de nombreuses informations.
Vous pourrez aussi vous inscrire aux prochaines réunions d'information organisées par le service d'Accueil familial de Protection de l'Enfance du Département.
Des plaquettes d'informations sont également disponibles dans les accueils du Conseil départemental, les mairies et communautés de communes. Vous pouvez, enfin, contacter le service par téléphone.

Contact : Service d'Accueil familial de Protection de l'Enfance
Tél. : 04 73 42 24 49 (de 10 h à 12 h) - www.puy-de-dome.fr

Tél. : 04 73 42 24 49 (de 10 h à 12 h) - www.puy-de-dome.fr

Relais Assistants Maternels cantonal « Les 3 P'tits Pas » : gardons le lien !

Le RAM est un service cantonal et gratuit qui accompagne les parents à la recherche d'un mode d'accueil. Il est financé par les communes du canton (Aubière, Romagnat et Pérignat-lès-Sarlièvre) et par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
Des permanences ont lieu sur rendez-vous les lundis de 12 h à 17 h, les mardis de 12 h à 14 h et les vendredis de 11 h 30 à 13 h 30 au centre social de Romagnat.

Des activités variées
Le RAM a pu reprendre ses ateliers en septembre. Les assistantes maternelles et les enfants ont eu le plaisir de se retrouver, tout en respectant les gestes barrières et le port du masque pour les adultes.
Lors des ateliers d'éveil, des activités motrices, sensorielles et des jeux libres sont proposés.

Des séances avec des intervenantes extérieures comme de la lecture en tapis avec Laurence Fusco, du yoga avec Christelle Gallois et de l'éveil musical avec Marine Magrini ont également été mises en place au cours du dernier trimestre 2020.

La formation continue
Dans le cadre de la formation continue, des assistantes maternelles volontaires du canton ont participé à la formation initiale ou recyclage Sauveteur Secouriste au Travail. Elles ont pu mettre à jour leurs connaissances tout en adoptant les gestes de premiers secours au jeune enfant.

Renseignements : Léa Bayle, animatrice du RAM, 06 18 31 83 98 - lea.bayle@ville-aubiere.fr

Multi-accueil Gribouille et Carapate : pré-inscriptions

Le multi-accueil, agréé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), est ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15, toute l'année sauf pendant le mois d'août, les vacances scolaires de Noël et une semaine pendant les vacances de printemps.

Les parents qui souhaitent obtenir une place au multi-accueil « Gribouille et Carapate » pour la rentrée de septembre 2021 doivent faire une demande de pré-inscription avant le vendredi 26 février 2021. Pour cela, il suffit de transmettre la demande de pré-inscription disponible sur le site internet du multi-accueil ou de venir directement en faire la demande sur place, 3 rue des Fours à Chaux.

Les demandes de pré-inscription seront clôturées le 26 février. Les dossiers seront examinés par une commission courant mars 2021.

Pour toute question n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice : Marylène Valleix au 04 73 62 60 14 ou par mail : gribouille.carapate@ville-romagnat.fr

Family Game

Lancé en novembre 2019, l'événement « Family Game » avait regroupé pas moins de quatre-vingts familles de la commune. La seconde édition a eu lieu le vendredi 16 octobre 2020 à la salle André-Raynoird. Le service Education Jeunesse a accueilli les familles inscrites à l'événement dans le respect des mesures barrières en vigueur.
L'occasion de partager un moment de jeu en famille en participant aux ateliers proposés. Certains ont dû coopérer et faire preuve de réflexion pour résoudre l'escape game qui les a plongés plus de soixante-dix ans en arrière. Volontaires pour participer au test d'une étrange machine à remonter le temps fabriquée par le professeur Vangur, ils se sont retrouvés projetés dans une classe d'école des années 50. Un code à retrouver, vingt minutes pour partir à la recherche d'indices et enfin revenir au 16 octobre 2020.

Deux tournois du jeu « Mario Kart 8 » étaient également proposés. Bien installés dans leurs bolides, vingt jeunes ont pu s'affronter sur le circuit et tenter d'être le plus rapide de tous.
Nos félicitations à Noa et Nao qui auront été les champions de la soirée !

Été 2021 : reconduction de Job'ados pour les jeunes de 15 et 16 ans

Job'ados est reconduit l'été prochain sur cinq semaines, de la fin du mois de juin au mois d'août. Six jeunes au maximum seront recrutés chaque semaine. Les seuls critères sont d'habiter à Romagnat et d'avoir entre 15 ans (révolus) et 16 ans (ne pas avoir fêté ses 17 ans). Les jeunes travailleront 4 heures par matinée, soit 20 heures de travail hebdomadaire. La participation est limitée à deux semaines au maximum.

Encadrés par des agents municipaux du service technique et espaces verts, les adolescents pourront se familiariser avec le monde du travail en participant à de petits travaux d'entretien des bâtiments, au désherbage ou à la taille des arbustes des espaces publics ou encore à des tâches de manutention.

Les dossiers de candidatures seront à retirer entre le 15 février et le 26 mars en mairie ou disponibles sur le site internet de la mairie.

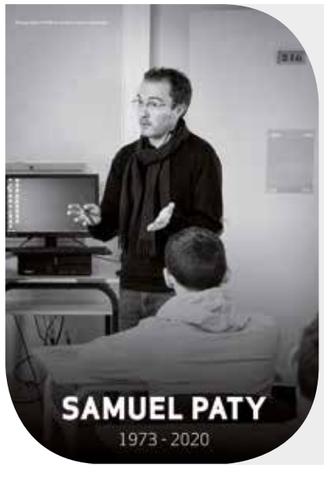

© Mairie de Conflans-Sainte-Honorine

Hommage à Samuel Paty dans les écoles de Romagnat

Le lundi 2 novembre, dans les écoles de Romagnat, un hommage a été rendu à Samuel Paty.

A la demande du ministre de l'Education Nationale, une minute de silence a été observée à 11 heures.

Contre la barbarie et l'ignorance et pour défendre la liberté d'expression, les élèves de primaires ont observé une minute de silence chacun dans sa classe. Cette démarche a été accompagnée par les enseignants pour permettre à chaque enfant de mieux comprendre le contexte.

Malheureusement, les contraintes sanitaires n'ont pas permis un rassemblement global.

Les inscriptions pour la rentrée 2021/2022

La campagne d'inscription scolaire et périscolaire aura lieu du 1er au 30 avril 2021.
L'inscription dans les écoles de Romagnat
Si votre enfant est scolarisé pour la première fois à la rentrée prochaine, rentre en CP ou si vous emménagez à Romagnat, vous devez vous rendre au service Education Jeunesse pour inscrire votre enfant.
Qui est concerné ?
- ✔ les enfants entrant en petite section (nés avant le 31 décembre 2018)
- ✔ les enfants entrant au cours préparatoire
- ✔ les enfants scolarisés jusqu'à présent dans une autre commune

Dates : du 1er au 30 avril 2021
Lieu : mairie - service éducation jeunesse
Horaires : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Procédure
Munissez-vous des pièces nécessaires à la constitution du dossier de votre enfant :
- ✔ livret de famille
- ✔ justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✔ carnet de santé

Des documents complémentaires pourront être demandés selon la situation.
Dans le but de simplifier les démarches des familles, toutes ces données seront collectées dans un Dossier Unique d'Inscription de l'Enfant (DUIE).

Visites des écoles
Si les conditions sanitaires le permettent, les parents accompagnés de leurs enfants seront invités à visiter les écoles dans le courant du mois de mai ou de juin.
Les dates de visites seront communiquées lors de l'inscription auprès du service Education Jeunesse.

Accueil extrascolaire : rendez-vous pour les vacances d'hiver et de printemps

L'accueil de loisirs sera ouvert pendant les vacances d'hiver du lundi 8 au vendredi 19 février 2021 et les vacances de printemps du lundi 12 au vendredi 23 avril 2021.
L'accueil a lieu à la journée dans les locaux partagés avec le FLEP de 8 h à 18 h.

Les enfants sont accueillis dès 3 ans et jusqu'à 17 ans. Ils sont répartis par groupe d'âge.
En février, de nombreuses activités, adaptées à chaque âge, seront proposées par les animateurs autour de la thématique « musique et mouvements ». Des ateliers zumba et danse auront lieu la première semaine. La deuxième semaine sera animée par des temps de sport : acrosport, parcours de motricité et jeux de coopération.
Au printemps, la thématique sera : « le handicap sous toutes ses formes » : Les animateurs proposeront des activités visant à sensibiliser les enfants au handicap et à la différence. Des partenaires seront également sollicités pendant ce séjour afin d'apporter de nouvelles perspectives et répondre aux questionnements des enfants sur le handicap.
Inscriptions :
Sur le portail famille et auprès du service Education /Jeunesse.
Vacances d'hiver :
du lundi 11 janvier au mercredi 3 février 2021
Vacances de printemps :
du lundi 8 mars au mercredi 7 avril 2021
Renseignements : 04 73 62 79 51

Mini séjours Aroéven

La commune de Romagnat est partenaire de l'Aroéven qui organise des séjours de vacances pour les enfants de 4 à 17 ans. Les familles de Romagnat bénéficient d'une remise de 10 % sur le tarif du séjour ainsi que d'une réduction variant selon le quotient familial.
Les séjours éligibles sont proposés avec la mention « organisation Aroéven Clermont » dans le catalogue de l'Aroéven, consultable sur www.aroeven-auvergne.fr/vacances.
Renseignements et inscriptions : Aroéven Auvergne - 22 rue du Beau de Rochas - 63110 Beaumont
Tél. 04 73 91 27 02 - aroeven.clermont-fd@aroeven.fr

Saison culturelle : les prochains rendez-vous

Les horaires et dates de spectacles peuvent être modifiés en fonction de la situation sanitaire. N'hésitez pas à consulter le site internet de la ville ou la page Facebook Saison Culturelle Romagnat pour connaître les informations sur les horaires ou annulation.
Les spectacles se déroulent salle André-Raynoird.

6E FESTIVAL L'OREILLE DU MONDE

CONCERT DE LAVACH' (Trans folk arménienne et cosmopolite) et LA FILLE DU LARGE (1ère partie)

✔ **SAMEDI 30 JANVIER à 20 h 30**

Tout public

Insatiable explorateur des cultures du monde, Lavach' déploie sur scène son groove cosmopolite et ses chansons bigarrées pour un voyage poétique et dansant, dont l'Arménie est le port d'attache.
La Fille du Large raconte l'amour, le voyage, une rencontre, un départ avec un répertoire inspiré de chants traditionnels ou des reprises plus contemporaines aux couleurs et sonorités multiples.

Festival l'Oreille du Monde : les autres concerts

✔ **Samedi 23 janvier à 20 h 30**
Salle Cornillon à Gerzat
Cuarteto Tafi (musique latine)

✔ **Dimanche 24 janvier à 17 h**
L'Affiche à Pérignat-lès-Sarlième
Noëmi Waysfeld & Blik (nouvelles musiques d'Europe de l'Est)

✔ **Vendredi 29 janvier à 20 h 30**
Le Caméléon à Pont-du-Château
Douar Trio (jazz oriental)

Joël, une enfance en Patagonie de Carlos Sorin / Cinéma / Tout public

✔ **MERCREDI 3 FÉVRIER à 20 h**

en partenariat avec l'Association Semaine du Cinéma Hispanique

Le cinéaste argentin Carlos Sorin évoque la transformation d'un couple avec l'arrivée d'un enfant adopté qui va bouleverser leur vie et l'équilibre de toute la petite communauté provinciale.

JOHAN PADAN A LA DÉCOUVERTE DES AMÉRIQUES

Théâtre /A partir de 12 ans

✔ **SAMEDI 6 FÉVRIER à 20 h 30**

Théâtre du Motif d'après Dario Fo & Franca Rame, adaptation et traduction de Toni Cecchinato et Nicole Colchat

Pour échapper au bûcher, Johan Padan a été contraint de quitter l'Europe pour les Amériques. Avec ses compagnons d'infortune, il tente de survivre et doit s'adapter pour éviter de finir en rôti dans les ventres cannibales. La verve de Dario Fo, magnifiée par la performance exceptionnelle du comédien Fabrice Coudret.

Concert ACID QUINTET / Musique néoclassique

Tout public

✔ **SAMEDI 27 MARS à 20 h 30**

Acid Quintet est une formation acoustique onirique. Fruit d'une rencontre d'instrumentistes issus du classique et du rock, cet ensemble de chambre propose une musique hybride et féerique aux sources d'inspirations diverses et notamment cinématographiques.

Séance « COUPS DE CŒUR » FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE / Cinéma / Tout public

✔ **MERCREDI 31 MARS à 20 h 30**

En partenariat avec Sauve qui peut le Court Métrage et le concours de Plein Champ (association des cinémas en Auvergne), cette projection offre une sélection de chefs d'œuvre primés ou repérés au festival de Clermont-Ferrand : animation, documentaires, comédies, films de genre…

CABARET DE POCHE / Compagnie Saseo / Cirque

Tout public

✔ **DIMANCHE 9 MAI à 16 h**

Quatre énergumènes, un paravent sommaire, quelques cubes dorés, une piste molletonnée, des paillettes dans les poches, un bout de ficelle qui se transforme en chapiteau… Les prouesses circassiennes s'enchaînent au rythme d'une musique en live.

FESTIVAL HUMOUR

POURQUOI LES POULES PRÉFÉRENT ÊTRE ÉLEVÉES EN BATTERIE / Jérôme Rouger

A partir de 12 ans

✔ **VENDREDI 12 MARS à 20 h 30**

Le professeur Rouger, directeur de l'école d'agriculture ambulante, aborde lors de cette conférence les questions des droits de la poule et des conditions de vie de l'œuf. En spécialiste des allocutions détournées, Jérôme Rouger nous offre un discours d'une drôlerie sans faille, une façon fine et joyeuse de nous interroger sur notre propre condition !

LES DÉCAFÉINÉS LANCENT UNE MACHINE

Tout public

✔ **SAMEDI 13 MARS à 20 h 30**

Fidèles à leur univers unique, c'est l'histoire d'un duo comique qui décide de devenir chanteurs de laverie. Rejoignez-les le temps d'un cycle de lavage, dans un spectacle absurde mêlant sketchs et chansons, en passant par des chorégraphies à ne surtout pas faire chez vous.

DIABOLYRIQUES ! / New Lyrique Boys Band

Tout public

✔ **DIMANCHE 14 MARS à 17 h**

Le New Lyrique Boys Band c'est quatre chanteurs lyriques qui abordent tous les genres musicaux avec le même plaisir jubilatoire : opéra, jazz, chant liturgique, chanson populaire, pop, etc. Du rap à l'opéra, de Brahms à Dalida.

EXPOSITIONS À LA GALERIE DU PARC

Exposition collective d'artistes - du 22 février au 13 mars
Morgane Isilt Haulot, Fanette Sicard, Lady Caviar et Hotantik by Fab
Expo de printemps / ARAL - du 26 mars au 11 avril

Un Goncourt à Romagnat

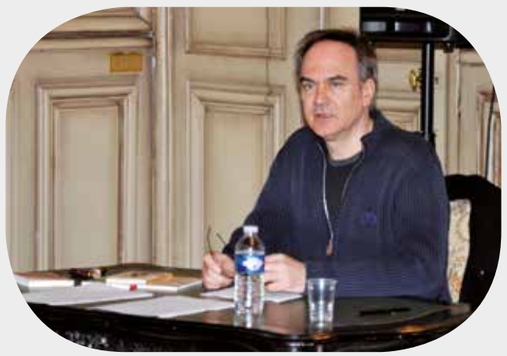

Le vainqueur du prix Goncourt 2020, a posé, durant quelques heures, ses valises à Romagnat, il y a un peu plus de dix ans.
Hervé Le Tellier, romancier, poète, journaliste, auteur de pièces de théâtre… a obtenu, le 30 novembre, le prix Goncourt pour son dernier roman L'Anomalie.
Le 10 mars 2009, il était reçu dans la salle des mariages de la mairie de Romagnat pour une très belle soirée organisée en partenariat avec les membres de l'association de la semaine de la poésie. Accompagné par des étudiants de l'IUFM de Clermont-Ferrand qui interprétaient par des formes théâtralisées, quelques-uns de ses textes dédiés à la Joconde, Hervé Letellier avait su provoquer au sein du public, de nombreuses émotions et réactions conduisant, les uns et les autres, du rire aux larmes.
Le poète écrivain, président de l'OULIPO (ouvroir de littérature potentiel) reçoit en cet automne les honneurs et les récompenses en reconnaissance de toute la valeur de son travail et de sa créativité. Qu'il nous soit permis, de notre petite ville de Romagnat, de le féliciter et de le remercier pour avoir accompagné, en leur temps, les premiers pas du service culturel.

Samedi 29 août 2020
Pique-nique Blues

Mardi 1er septembre 2020
Rentrée scolaire

Samedi 19 septembre 2020
Peyo

Du 5 au 17 octobre 2020
Exposition de Lionel Tison

Samedi 17 octobre 2020
Les Stéréo'types

Mercredi 11 novembre 2020

En cette période de deuxième confinement, les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées en présence d'une délégation restreinte, conformément aux directives ministérielles : le lieutenant Lefaure, chef de corps des sapeurs-pompiers de Romagnat, le major Roux, responsable de la brigade territoriale de gendarmerie, le capitaine Vitry, correspondant réserve entreprise défense adjoint au commandant CIIRAA, des représentants des anciens combattants (FNACA), Pierre Riol, conseiller départemental, Laurent Brunmurol, maire de Romagnat et Chantal Lelièvre, adjointe chargée des cérémonies. Une gerbe a été déposée sur chacun des trois monuments aux morts de la commune.

clermont auvergne métropole

Fermeture de la déchetterie de Romagnat

Depuis le lundi 12 octobre, la déchetterie de Romagnat est fermée pour travaux pour une durée de cinq mois.

Avec cette fermeture, Clermont Auvergne Métropole poursuit son programme de rénovation des déchetteries pour s'adapter à l'évolution des consignes de tri ainsi qu'à l'augmentation importante de sa fréquentation.

Les travaux de rénovation concernent :
- ✔ l'amélioration de l'accès grâce à des voies de circulation plus larges qui permettront une activité plus sécurisée entre les véhicules
- ✔ la création de « zones de dépose au sol » déjà expérimentées dans la déchetterie de Cournon/Lempdes : ces zones de dépose des déchets sans quai facilitent leur vidage, en toute sécurité.
- ✔ la création d'une zone de stockage qui optimisera les rotations et l'évacuation des bennes, augmentant la capacité d'accueil des déchets.

Pendant les travaux, les usagers sont invités à se rendre dans l'une des six autres déchetteries de la Métropole :
- ✔ Saint-Genès-Champanelle : RD 96, route de Nadaillat à Theix
- ✔ Cournon/Lempdes : ancienne route de Lempdes à Cournon d'Auvergne
- ✔ Les Gravanches : rue Jacques-Mailhot à Clermont-Ferrand
- ✔ Blanzat : route de Sayat
- ✔ Pont-du-Château : avenue de Cournon
- ✔ Gerzat : route de Cébazat

Proxim'cité pour signaler les anomalies sur le domaine public

L'espace public est désormais géré par Clermont Auvergne Métropole et non plus par la commune de Romagnat.
Le service Proxim'Cité permet aux usagers de signaler toutes les anomalies constatées sur le domaine public en vue d'une intervention rapide.

Comment signaler une anomalie ?
- ✔ en ligne à l'adresse **http://proximcite.clermontmetropole.eu**
- ✔ par téléphone du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h 45, au **0 800 300 029** (numéro gratuit)

Quelles anomalies signaler ?
- ✔ dégradations de voirie
- ✔ éclairage public
- ✔ incivilités
- ✔ nettoiement
- ✔ encombrants
- ✔ espaces verts
- ✔ travaux
- ✔ eau / assainissement
- ✔ signalisation routière

Comment sont traitées les anomalies ?
Chaque demande concernant la commune est dirigée vers le pôle de proximité, pour qu'une équipe intervienne dans les plus brefs délais. Le délai de prise en charge varie en fonction de la gravité et l'ampleur de l'anomalie signalée, ainsi que de la difficulté de mise en œuvre de la solution envisagée.
Une fois l'anomalie résolue, un courrier est adressé à l'usager par les services de Clermont Auvergne Métropole pour l'informer de la solution mise en œuvre.

Ak Jamm

Une année particulière qui s'achève… Une année de doutes, de déceptions, de tristesse, de peur parfois mais aussi une année de solidarité, d'humanité…
Elle a signifié la création de l'association « Collectif Ak Jamm ». Malgré le contexte, nous avons effectué un voyage humanitaire au Sénégal où nous sommes venues en aide à des enfants orphelins ou dont les parents ne peuvent subvenir à leurs besoins, au sein d'une pouponnière à M'bour, en collaboration avec l'association « Vivre ensemble ».
Nous avons aussi mené des actions en partenariat avec Top Office à Aubière où nous avons récolté, grâce à la solidarité de chacun, plus de 1 000 euros de fournitures scolaires qui seront prochainement distribuées à des enfants scolarisés dans des zones reculées. Puis, nous avons été présentes lors d'événements afin de nous faire connaître et récolter des fonds (Tour de France, fête de la pomme…) grâce au comité des fêtes de Malintrat, ou encore l'association Attitude Créa'Danse qui nous ont apporté leurs soutiens.
Enfin, nous sommes fières du succès qu'a connu notre opération solidaire de récupération de vêtements, matériel de puériculture, jeux enfants… Vous avez été nombreux à nous contacter et nous donner ce dont vous ne vous servez plus. Quant à l'opération « Attrape rêve », celle-ci est toujours en cours, pour permettre le financement de scolarité à des jeunes enfants sénégalais (vous pouvez nous contacter sur nos réseaux sociaux pour plus d'informations).

Finalement, il y aura eu aussi beaucoup de déceptions à l'annonce de deux voyages humanitaires ainsi que des actions annulés. Mais nous ne retiendrons que le meilleur et ne perdons pas notre motivation pour les prochains projets de l'association.
Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous aura pas facilité ce début d'aventure mais on espère que l'année 2021 sera plus belle et toujours plus riche en actions humanitaires et solidaires. Et que vous serez toujours au rendez-vous à nos côtés !
Merci à tous, prenez soin de vous.

Don du sang

Le manque de sang est un problème quotidien et récurrent depuis quelque temps. Seulement 4 % de la population en âge de donner accomplit ce geste qui permet de sauver des vies.
Si vous n'êtes pas encore donneur, osez franchir le pas, les malades ont besoin de vous. Si vous êtes donneur, n'hésitez pas à venir accompagné d'une personne qui souhaite rejoindre la grande famille des donneurs de sang.
Pour l'année 2021, l'Etablissement Français du Sang et l'association pour le don de sang bénévole à Romagnat organisent quatre collectes de sang dans la salle des fêtes du complexe sportif : les lundis 1 mars, 14 juin, 6 septembre et 29 novembre de 16 h 30 à 19 h 30.
Pensez à prendre rendez-vous sur le site :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Deux bénévoles du centre social assurent l'accueil des enfants de donneurs dans la verrière du complexe. Les parents sont ainsi disponibles pendant leur don et les enfants peuvent jouer en toute sécurité ou commencer leurs devoirs en bénéficiant d'une aide.
Contacter l'association pour le don de sang bénévole à Romagnat : H. Vitry au 06 89 83 58 90

AMAP de Romagnat

La grande nouveauté pour l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) de Romagnat en cet automne 2020, c'est le changement de local : il était dans l'air depuis longtemps, car le nombre croissant de foyers adhérents (141 actuellement contre 108 en septembre 2019), l'étroitesse de l'Orangerie et les normes sanitaires de plus en plus contraignantes nous ont fait franchir le pas.
La municipalité nous a proposé la verrière de la salle André-Raynoird : un espace où nos distributions hebdomadaires se font désormais au large, avec une entrée et une sortie différenciées. C'est avec plaisir et fierté que les producteurs et les amapiens continuent d'échanger en conjuguant ainsi la solidarité, la préservation d'un lien social et économique essentiel et le respect des gestes de protection indispensables.
Si nous devions rappeler en quelques mots les grands principes des AMAP, nous dirions qu'il s'agit d'un engagement mutuel (après acquittement annuel d'une adhésion de 10 ou 8 euros) entre des producteurs locaux et des consommateurs (les « amapiens »), pour offrir aux premiers des ventes stables ainsi qu'un écoulement régulier à un prix juste, et aux seconds des produits certifiés bio et locaux, le tout dans un lien de confiance et de solidarité.

Les livraisons de légumes, œufs, volailles, fromages (vache, chèvre et brebis), pains, pâtes, miels, tisanes, pommes, compotes, jus de pommes, viandes (veau, bœuf, porc, agneau), bières, truites, légumineuses, huiles, champignons, farines, kombucha… continuent ainsi de nourrir le cercle vertueux d'échanges bio et locaux entre nos adhérents et la vingtaine de producteurs, pour la plupart venus du Puy-de-Dôme ou de la Haute-Loire.
Pour renforcer cette économie locale de qualité, nous proposons l'utilisation de la monnaie locale, la Doume, que certains producteurs ont adoptée. Un « comptoir » pour se procurer des Doumes est ouvert chaque premier mardi du mois pendant la distribution. (cf ADML63.org)
Les distributions des produits commandés ont lieu tous les mardis de 18 heures à 19 h 30.
Adhésions et renseignements à la table d'accueil lors des distributions.
Toutes nos infos sur le site amapderomagnat.org

Questions pour un champion

Le club Questions pour un champion a 10 ans
Fondé en mai 2010 par Louise et Michel Malfreyt, le club aurait dû fêter ses dix ans cette année.
Malheureusement, cela n'a pas été possible du fait de la Covid-19, les adhérents n'ayant pu se réunir pendant six mois, de mars à septembre 2020.
Ils ont néanmoins eu la joie de voir récemment un des leurs effectuer un beau parcours au jeu télévisé présenté par Samuel Etienne. Claude Mournetas a en effet remporté trois victoires avant de chuter sur un choix malheureux au quatre à la suite.
Nous attendons impatiemment son passage à l'émission Questions pour un Super champion, diffusée le samedi.
Lorsque le confinement sera terminé, le club invite toutes les personnes désireuses de s'instruire tout en passant un après-midi convivial à le rejoindre les mercredis après-midi, de 14 h 30 à 18 h, à la salle Jacques-Prévert.
Contact : Gérard Mazet, président, tél. 04.73.84.36.43 (répondeur) - lumaran@wanadoo.fr

RécréActions

RécréActions est une association de parents d'élèves à l'école élémentaire Jacques-Prévert de Romagnat. Créée pour relancer la fête de l'école en élémentaire, c'est une association à but non lucratif (loi 1901). Elle est libre et indépendante de la représentation des parents d'élèves délégués au Conseil d'Ecole.
L'association a pour objectif d'organiser sur la commune de Romagnat, des manifestations (kermesse, bourse aux jouets...) afin d'aider au financement de la fête de l'école et de participer à diverses activités extra-scolaires (cinéma…), mais aussi offrir des cadeaux pour les classes à Noël ou des livres pour nos petits CP …. Et tout ça dans la joie et la bonne humeur !
L'association intervient aussi ponctuellement en maternelle : vente de pizzas, vente de chocolats de Noël, spectacle de Noël pour les enfants (conteuse en 2019) …
Nous avons besoin de votre aide et de votre investissement personnel pour assurer la pérennité de cette association. Notre équipe se réduit d'année en année et nous cherchons à la renouveler pour que RécréActions puisse perdurer encore, pour les années à venir et tous les enfants scolarisés. Votre aide, même ponctuelle, est la bienvenue !
Vous souhaitez vous impliquer pour vos enfants, venez proposer, échanger et aider l'association en devenant membre.
RécréActions est ouverte à tous les parents d'élèves de l'école Jacques-Prévert alors rejoignez-nous ! Venez renforcer notre équipe !
Nous vous remercions de bien vouloir vous manifester par mail à contact@recreactions.fr ou au 06 71 84 61 90 (Benjamin) / 06 80 37 84 57 (Stéphanie) afin d'organiser une rencontre avec les membres actifs. Nous vous invitons aussi à consulter notre site internet recreactions.fr et à vous abonner à notre page Facebook !

ARAL

Les peintres de l'ARAL Association Romagnatoise des Artistes Locaux maintiennent une activité artistique chez eux. Aussi, nous annonçons notre exposition du Printemps de Romagnat 2021 qui se tiendra du 26 mars au 11 avril 2021, dans la salle d'exposition de la Galerie du Parc.
La tenue de cette manifestation se fera dans le respect des directives gouvernementales.

Eveil Romagnatois

Ecole de musique
Avec le soutien renouvelé et renforcé de la mairie, la perspective de nouveaux locaux à l'horizon 2022, l'Eveil Romagnatois a pour projet de dynamiser son école de musique avec pour objectif à terme de :
✔ pérenniser l'accession à un enseignement musical de qualité à un coût abordable aux enfants de la commune
✔ pérenniser l'équipe pédagogique
✔ donner la possibilité à un plus grand nombre de Romagnatois de pouvoir accéder à un enseignement musical
✔ permettre une pratique collective dès le premier cycle de formation
✔ former des instrumentistes pour alimenter la totalité des orchestres de l'association et pour les plus motivés, rejoindre le monde musical professionnel.
Grâce à cette dynamique, un objectif prioritaire a été atteint, puisque qu'aucun enfant de Romagnat n'a été refusé, faute de place, lors des inscriptions de septembre.
Le RBO jazz en résidence
En raison des conditions sanitaires, toutes les prestations publiques du RBOjazz ont été annulées avant la trêve estivale. Afin de préparer un retour à une vie plus normale, le RBOjazz a organisé, sur le concept de résidence d'artiste, fin octobre, un week-end permettant de répéter un spectacle pour de nouveaux concerts.
Cette démarche consistant à se mettre dans les conditions d'un concert, mais sans spectateurs, a permis de travailler la technique (sonorisation), de faire des enregistrements vidéo et audios, mais surtout de faire de la musique.
Le dimanche, des professionnels du spectacle, invités par le RBOjazz, sont venus apporter leurs expériences afin de peaufiner le contenu artistique.
Concept très intense et enrichissant qui sera très probablement renouvelé dans les années à venir.

Un conte musical
Il y a maintenant plus d'un an que ce projet a vu le jour.
Ce conte a pour ambition de nous ramener au premier siècle avant JC lors de la bataille de Gergovie. Ce récit enchaînant narration, musiques et chansons se fera au travers du regard d'un jeune adolescent celte : Ivo.
André Gauffier, de l'Eveil Romagnatois, pour les paroles et Hubert Charbonnier, musicien et compositeur de Cournon, pour la musique, sont les artisans de ce conte musical.
Grâce à l'implication et la motivation de Timothée Faure (musicien intervenant), de Mmes Vergnes, Laurent et Montel (professeurs des écoles), trois classes des écoles Louise-Michel et Jacques-Prévert sont parties intégrantes de ce spectacle. Avec les élèves de l'école de musique de l'Eveil Romagnatois, sous la responsabilité de Mme Julie Paulon (directrice de l'école de musique), ce ne sera donc pas moins d'une centaine d'enfants qui seront sur scène. Sans oublier, bien entendu, la très attendue participation d'Hervé Jacobi (comédien professionnel) pour la partie narrée.
L'accompagnement musical sera réalisé par la Batterie Fanfare de l'Eveil Romagnatois sous la direction de Cédric Manenc.
Ce projet bénéficie du soutien de la Confédération Française des Batteries & Fanfares, du ministère de la culture, de la ville de Romagnat et du conseil départemental (canton d'Aubière).
Les premières représentations sont programmées pour fin avril 2021.

La Pastourelle d'Auvergne

La pratique de la danse traditionnelle présente de nombreux avantages à tous les âges de la vie. Les plus jeunes s'entraînent à coordonner leurs mouvements, à se repérer et à se déplacer dans l'espace. Ils s'initient également à la pratique rythmique en apprenant à suivre les différents rythmes des danses par des exercices pédagogiques. De plus, la découverte d'une partie du patrimoine auvergnat (danses, musiques, coutumes, costumes) constitue un apport culturel indéniable. Mais ils apprennent surtout la solidarité, l'esprit de groupe ainsi que les relations intergénérationnelles. En effet, l'esprit familial est un point fort de notre groupe : le folklore permet aux parents de pratiquer une activité avec leurs enfants. Quant aux adultes, la danse leur permet de pratiquer une activité physique régulière et de faire fonctionner leur mémoire. Ils jouent également un rôle important dans la transmission des savoirs auprès des jeunes.

Le groupe s'efforce de faire découvrir le patrimoine auvergnat au public le plus large. C'est pour cela qu'il participe régulièrement à des festivals en France mais aussi à l'étranger. Ces voyages sont également très formateurs et enrichissants pour les enfants.
Donc, si vous cherchez une activité complète, n'hésitez-pas et venez nous rendre une petite visite… dès que la situation sanitaire le permettra.
Nous nous retrouvons les vendredis, de 20 h 45 à 22 h 15, au gymnase de l'école Jacques-Prévert. Les musiciens traditionnels (accordéon, cabrette, vielle, violon, clarinette…) sont bien sûr les bienvenus.
Renseignements : Sébastien Morange (président) 04 73 77 06 02

FA SI LA Danser

FA SI LA Danser pourrait vous accueillir pour des stages, 1 heure sur 3 jours en soirée, la première semaine des vacances de février et la deuxième semaine des vacances de printemps pour l'apprentissage des bases de rock et de tango, et rock et chacha pour des danseurs plus expérimentés dans une ambiance détendue et conviviale.
A Romagnat, à partir de 18 h 30, en couple.
Renseignements et inscriptions : 06 73 45 06 32

Colportage

Colportage, sous la houlette de Bernard Quinsat (co-fondateur de Chamina en 1974), est une émanation de Chamina, association bien connue des marcheurs(es) qui cheminent sur les sentiers de randonnée avec leurs topos guides.
Chamina ayant évolué vers d'autres entités, Colportage a pris le relais depuis 2014 et incarne le passé prestigieux en cultivant l'état d'esprit d'alors.
Une équipe de baliseurs(es) bénévoles intervient sur le terrain, accompagnée d'une petite équipe « administrative », également bénévole.
Actuellement, Colportage promeut et tend à développer la via Arverna, ce chemin vers Compostelle, de Clermont-Ferrand à Cahors. Cette itinérance qu'est la via Arverna a été tracée sur des cartes en même temps que la voie du Puy-en-Velay.
Romagnat est une étape incontournable de ce chemin car un passage de pèlerins au cours des siècles précédents est attesté ; chemin qui est une partie de la voie du milieu, voie qui démarre de Hollande, passe en Belgique, descend sur Vézelay puis par la voie Bourbonnensis, fait jonction avec la via Arverna et se dirige vers Saint-Jacques-de-Compostelle.
Pour tout renseignement, information, contact : via-arverna.org - Tél : 07 68 56 18 74

Cinéma Hispanique

C'est pour notre cinquième saison avec la commune de Romagnat et la saison culturelle que nous vous invitons à une soirée cinématographique hispanique en VO sous-titrée en français. Soucieuse de présenter des thèmes et pays de langue espagnole, notre association met en avant cette année l'Argentine avec un film sur l'adoption : « Joël, une enfance en Patagonie de Carlos Sorin » aux multiples prix dont la sélection à Cannes dans la section « écrans Juniors ».

Le mercredi 3 février 2021 à 20 h dans la salle Raynoird (configuration en gradins), nous vous attendons nombreux pour partager un moment de culture et de convivialité.
La projection sera suivie du verre de l'amitié, offert par l'association (sous réserve de la situation sanitaire).
Le Festival se déroulera du 30 mars au 6 avril 2021.
www.cinehispanique.fr

Éclaireuses et éclaireurs de France

Le groupe local des EEDF de Romagnat-Gergovia fait partie des Eclaireuses et Eclaireurs de France, l'association laïque du scoutisme et propose des activités pour les Lutin.e.s (6-8 ans), Louvettes et Louveteaux (8-11 ans), Eclé.e.s (11-15 ans) et Aîné.e.s (15-17 ans). Les jeunes se réunissent au local, avenue de la République, à Romagnat, pour une activité, faire une sortie en plein-air ou partir en week-end, à partir d'un programme trimestriel. Au programme : grands jeux, randos, cabanes, bricolages, chants et rigolades ! Les activités sont encadrées par des responsables bénévoles titulaires du BAFA ou en formation.
Le projet pédagogique d'année et d'été (pour le camp) est en lien avec le projet éducatif des EEDF qui met en avant les valeurs de laïcité, démocratie, coéducation, éducation à l'environnement et ouverture. Le groupe fonctionne matériellement et administrativement avec son équipe de groupe composée de parents bénévoles, adhérents à l'association.

Malgré la crise sanitaire qui nous a tous frappés, les « Eclés » de Romagnat-Gergovia ont réuni, dans le respect des règles sanitaires, près de 30 jeunes pour le camp d'été qui s'est déroulé au centre EEDF de La Planche, à Viscomtat (63) au mois de juillet pendant 15 jours, ainsi que 25 jeunes pour le camp Sherwood VI qui réunissait près de 180 jeunes venus de toute la région du 19 au 24 octobre 2020.
En outre, nous avons débuté l'année 2020-2021 « sur les chapeaux de roues » puisque nous avons accueilli pour notre première activité à Romagnat début octobre plus de 60 jeunes de 6 à 15 ans.
Les EEDF sont également un organisme de formation à l'animation, et organisent des stages BAFA (animation) et BAFD (direction de séjours) avec une dominante de scoutisme, dans la perspective d'encadrer les groupes d'enfants.
Pour tout renseignement :
eedf.romagnat@laposte.net

FLEP

Démarrage très honorable pour le FLEP
Malgré les temps moroses et très particuliers que nous vivons, la fréquentation du FLEP a été finalement peu impactée en atteignant encore cette année le millier d'adhérents grâce à la trentaine d'activités proposées.
Cet engouement toujours présent est, nous l'espérons aussi, le résultat des mesures que l'association a prises à la suite du premier confinement.
En effet, nous avons décidé, lors d'un conseil d'administration, de laisser le choix à nos adhérents de bénéficier d'un avoir sur la saison 2020/2021 ou de faire preuve de solidarité de manière à pouvoir soutenir nos salariés et nos intervenants extérieurs qui font en partie la force et l'attractivité du FLEP.
Il est bon de constater que l'envie de bouger et se retrouver a été bien plus forte que le protocole sanitaire strict, contraignant mais indispensable qui a été appliqué depuis la rentrée de septembre.

Les fidèles adhérents sont bien présents mais aussi de nouveaux visages du côté des usagers comme des professeurs : nous accueillons avec grand succès Quentin au cirque, Clara et Clément au judo, Stéphane et Sébastien au yoseikan budo et self défense.
Les stages de bachata, menés par Sébastien l'an passé, ont rencontré un si grand succès, que cette activité a été proposée cette saison de manière hebdomadaire. Le professeur a répondu présent et pourra donc faire danser les foules tous les jeudis. Si seulement une séance a été réalisée en octobre, nous sommes bien déterminés à reprendre le chemin du cuvage pour poursuivre cet apprentissage dès que cela sera autorisé…
D'autres découvertes ont été faites sous forme de stage durant ce trimestre avec tout autant de succès. C'est ainsi que certains ont pu découvrir l'art de la méditation et autohypnose avec Patricia, d'autres, la comédie musicale avec Véronique ou tenter de maîtriser une machine à coudre grâce à Sophie… Ces expériences ont rencontré un vif succès avant d'être stoppées brutalement comme toutes les activités du FLEP.

Pour faire face à ce vide laissé par la fermeture des cours, certains professeurs proposent des vidéos à visionner chez vous afin de continuer à s'entraîner jusqu'à la reprise.
Pour terminer ce petit article avec optimisme, nous vous rappelons que le FLEP vit sa dernière année dans ses locaux actuels et qu'un déménagement dans un bâtiment plus spacieux et adapté est imminent. Alors gardons une positive attitude et ménageons nos forces afin de pouvoir déplacer meubles et cartons sur notre nouveau site dès que les derniers agencements seront terminés et le feu vert donné par les autorités.
En attendant de se revoir, prenez soin des uns, des autres et de vous-même.

Bulletin municipal *N°104 / Janvier 2021*

Les Fessous de Romagnat

Cette année 2020 avait pourtant si bien commencé... mais la vigne participative a continué sa croissance bien sûr : en effet les premières vendanges se sont déroulées de façon spectaculaire, décidément, c'est une surdouée car plus de 100 litres de jus ont été extraits des jeunes grappes récoltées, quelle précocité !
Des adhérents toujours motivés se sont donc retrouvés avec bonheur autour des ceps début septembre (dans le respect des conditions sanitaires évidemment), et un nombre réduit d'entre eux s'est rendu dans la cave de nos viticulteurs favoris pour assister aux opérations d'extraction du jus... qui deviendra une sympathique cuvée de rosé (environ 140 bouteilles annoncées !) que nous espérons tous déguster de façon conviviale le moment venu...

Le 9 octobre l'Assemblée générale a été organisée (ouf, il était temps !), permettant ainsi des retrouvailles appréciées des adhérents et le vote à l'unanimité pour le renouvellement du Conseil d'Administration : 49 votes (25 présents, 24 procurations) sur 55 adhérents, ce qui prouve le dynamisme et l'intérêt porté par tous les adhérents à ...l'ampélographie.
Souhaitons pouvoir nous retrouver très vite pour la dégustation !
Pour tous renseignements :
lesfessousderomagnat@gmail.com

Ligue de Protection des Oiseaux

Les jeunes du Centre Médical Infantile et la LPO font cause commune pour la chouette effraie.
Le groupe LPO de Romagnat s'engage auprès de la biodiversité locale grâce à un programme de réintroduction de l'effraie des clochers, qui a débuté en 2016.
Cette chouette nocturne, autrefois répandue, est menacée par la dégradation de ses habitats.
Les rénovations de vieux bâtiments, la destruction des haies et les collisions routières font planer la menace d'un déclin des populations auvergnates.
Experte dans la chasse aux micromammifères, notamment des campagnols, c'est une alliée précieuse des agriculteurs.

Les jeunes du Centre Médical Infantile, avec l'aide de leur éducateur, ont activement participé à ce projet en construisant un nichoir, en tout point remarquable, dans lequel trois chouettes du Centre de Sauvegarde ont été placées à la fin de l'été.
C'est dans une grange du haras de Prat à Romagnat que cette opération a pu s'effectuer dans les meilleures conditions en présence des jeunes très attentifs aux explications sur cette espèce données par Adrien Corsi, soigneur au Centre de Sauvegarde pour Oiseaux Sauvages de la LPO.
Nous les remercions pour leur aide précieuse en espérant la venue d'un couple nicheur sur la commune.

ASM Romagnat Rugby Féminin

Nouvelle saison, nouveau Championnat pour l'Elite
Avec toujours le même enthousiasme, les joueuses des quatre équipes de l'ASM Romagnat Rugby Féminin ont repris le chemin des entraînements début août 2020. L'effectif s'est vu renforcé par l'arrivée de nouvelles recrues confirmant la progression constante des licenciées.
C'est un nouveau championnat pour l'équipe Elite cette saison. Il se déroule selon une nouvelle formule composée d'une phase qualificative avec quatre poules de quatre équipes, d'une phase de play-off et play-down, et d'une phase finale. Les trois premiers matchs ont été remportés ce qui place l'équipe en tête de sa poule, prenant ainsi une sérieuse option sur la poule de play-offs pour la seconde phase du championnat d'Elite 1 féminine.
Classée quatrième de sa poule, l'équipe Fédérale a remporté deux victoires contre une défaite, et l'équipe U18 a été qualifiée pour le haut niveau national après les sélections aux brassages.

Le 13 septembre les bénévoles du club se sont mobilisés afin de faire de ce dimanche ensoleillé une belle fête du rugby. Les deux équipes seniors recevaient à Romagnat et, grâce aux encouragements du public fidèle, c'est par deux victoires que cette journée s'est achevée.
Entraînements : lundi-mercredi de 19 h à 21 h, vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Entraineurs Equipe Elite 1 : Fargeas Vincent - Ribeyrolles Fabrice
Entraineurs Equipe Fédérale 1 : Anastassiadis Audrey - Shelford Franck - Trottard Thierry - Faurd Stéphane
Entraineurs Equipe U18 : Abadie Mathieu - Dedenis Daniel - Garlando Didier - Pignot Elise - Roux Amélie
Entraineurs Equipe Minimes -15 ans : Perraudin Salomé - Gaucher Solène- Marie-Rose Fiafialoto
A ce jour les Championnats U18, fédérale et Elite 1 sont suspendus jusqu'au 3 janvier 2021.

XC 63

Le club sportif XC63 basé à Romagnat continue son développement ces dernières années et plus particulièrement cette année.

Le club (création en 2002)
Nous avons un nombre croissant de licenciés (plus de 180 licenciés cette année), nous sommes désormais le premier club de VTT régional, en nombre de licenciés.
Notre école de vélo compte plus de 100 jeunes pilotes de moins 17 ans, neuf entraîneurs et encadrants disposant de diplôme dont deux contrats « services civiques »
✔ un contrat avec l'Education nationale au Collège Molière de Beaumont avec la mise en place de classes à horaires aménagés VTT
✔ développement du VTT féminin : 30 pilotes féminines
✔ une équipe de compétiteurs et compétitrices (4) sur les épreuves locales, régionales, nationales et depuis quelques années sur des épreuves internationales également. Notre club sera engagé l'année prochaine en Division Nationale 1 (DN1, le plus haut niveau en VTT). C'est aussi le premier club VTT de la métropole et de la région Auvergne en xco (cross-country olympique)
✔ construction d'un bike park à Romagnat sur plus de 5 000 m²
✔ organisation d'épreuves qui mettent en avant notre territoire (coupe régionale, rassemblement de jeunes VTTistes, cyclo-cross...)
XC63 est partenaire de collectivités locales et régionales (ville de Romagnat, Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne-Rhône-Alpes). Il est aussi accompagné dans sa structuration, son développement et son rayonnement par des entreprises de la métropole clermontoise. Notre souhait est de continuer notre ascension sur plusieurs axes :
✔ pérennisation du développement du VTT dans la métropole clermontoise
✔ renforcement de l'équipe de pilotes et promotion de pilotes talentueux pour les accompagner sur des événements internationaux de renom
✔ renforcement de l'équipe d'encadrants et continuer à structurer le club pour les années à venir (création possible d'une section sportive scolaire avec le lycée Lafayette).

ASR Handball

En septembre, les ballons de hand ont recommencé à résonner à la Halle des Sports...
Aux côtés de l'équipe sénior masculine, les jeunes sont toujours aussi nombreux à venir partager leur passion. Tous ont commencé leur championnat et, après de longs mois à prendre leur mal en patience, les joueuses et joueurs arrivent sur les terrains motivés et plein d'enthousiasme. Nul doute que les résultats seront à la hauteur de leur motivation !
Les -15 masculins sont eux aussi très motivés mais ils manquent de partenaires... Alors si tu es né en 2007 ou 2006 et que tu as envie de passer de bons moments de sport et de convivialité, viens les rejoindre !

Handfit
Nouveauté 2020 à l'ASRHB, la section « Handfit » ! Dès les premières semaines, elle a connu un vif succès et a attiré de nombreux sportifs souhaitant allier sport et bien-être. Les séances, qui se tiennent les mardis de 19 h 15 à 20 h 30, sont ouvertes à tous ! N'hésitez pas à venir faire une séance d'essai (85 € à l'année, renseignements par mail 5163021@ffhandball.net)
A noter également en cette rentrée, le nombre de licences « dirigeant » en hausse, traduisant l'implication associative de tous et confirmant ainsi l'ambiance chaleureuse du club depuis plus de 25 ans !

ASR athlétisme

Les coureurs de l'AS Romagnat sont motivés, prêts à représenter dignement les couleurs du club. Ils ont hâte de dévoiler leur nouveau maillot pour cette nouvelle année qui, espérons-le, sera riche en événements sportifs.

La Romagnatoise

À noter sur vos agendas : notre course « La Romagnatoise » aura lieu le dimanche 18 avril 2021. Au programme, trois distances (12 km, 21 km et 35 km), un parcours de marche nordique et une course enfants !

Très belle année à tous !

Athlétisme Santé Loisir

Si vous cherchez plaisir et bien-être dans le sport, venez découvrir, à partir de janvier, l'Athlétisme Santé Loisir, discipline qui mélange marche nordique, remise en forme et running. Activité ouverte à toutes et tous !

Archer Romagnat club

2020, on va s'empresser d'oublier cette fin de saison sportive 2019-2020 et ce début de saison 2020-2021. Comme vous tous, notre association a été frappée par la Covid-19 mais surtout par l'arrêt de toutes nos activités associatives et sportives.

Le premier confinement du printemps nous a privés de notre Critérium de Romagnat, plus grosse compétition Tir à l'Arc Ufolep du département où nous attendions environ 200 archers. Cette annulation a également eu des conséquences financières pour notre club. Au déconfinement du printemps, nous avons organisé un libre accès au terrain extérieur rue du Moulin pour nos archers adultes confirmés et autonomes avec la mise en place d'un protocole sanitaire adapté. En juin, nous avons repris nos activités hebdomadaires pour les enfants au jardin d'arc et pour les adultes au terrain extérieur mais

toutes les compétitions départementales ou nationales prévues de mars à juillet ont été annulées.

Nous avons ouvert la nouvelle saison 2020-2021 en animant un atelier initiation-découverte du tir à l'arc sur deux jours à la foire de la Saint-Loup à Aubière. Suite à l'annulation du forum des associations de Romagnat, nous avons fait un gros travail de communication avec distribution de flyers, notamment auprès des écoles, ce qui nous a permis de redémarrer la saison dans le respect des obligations sanitaires avec un effectif enfants en forte augmentation (ouverture d'un nouveau cours le mercredi matin réservé aux enfants de Romagnat) et de nouvelles inscriptions adultes.

Vous connaissez la suite… Deuxième confinement du 30 octobre 2020, arrêt total de toutes nos activités, impossibilité d'organiser notre assemblée générale, avenir incertain…

Mais nous ne perdons pas espoir et, avec le soutien de notre Fédération l'Ufolep, nous sommes prêts à reprendre toutes nos activités dès le déconfinement dans le respect des directives sanitaires. Grâce à nos structures, à notre matériel mais surtout grâce à l'engagement de nos bénévoles, administrateurs et animateurs qualifiés, notre sport individuel, le tir à l'arc peut être pratiqué dans le respect de la distanciation physique et des gestes barrières.

Les inscriptions à notre club sont possibles toute l'année avec des tarifs dégressifs, accessibles à tous et adaptés aux familles.

Renseignez-vous :
Site internet : archerromagnatclub.sportsregion.fr
Page F B : Archer Romagnat Club Officiel
Adresse mail : archerromegnatclub@gmail.com

Prochain bulletin municipal

La date limite de remise des contributions pour le bulletin N° 105 (parution en mai 2021) est fixée au 2 mars 2021. Merci de transmettre séparément articles et photos, sans mise en page, au service communication : service-com@ville-romagnat.fr

Romagnat tennis club

Tennis santé

Le « Tennis Santé », c'est possible au Romagnat Tennis Club !

Venez découvrir les séances « Tennis Santé » dans une structure labellisée, accueillante et… chauffée ! Le « Tennis Santé » est dispensé même pendant le confinement grâce à l'application stricte des mesures barrières et une prescription médicale.

Une enseignante professionnelle diplômée « Tennis Sport Santé » vous proposera un suivi personnalisé grâce notamment au « Passeport Santé Bien-Etre » et une activité sécurisante dans des conditions adaptées à votre pathologie et à votre âge.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin !

Renseignez-vous auprès de Manon : 06 63 44 01 69

Tennis fauteuil

Pour la saison 2020-2021, le Romagnat Tennis Club et l'AS Montferrandaise ont reconduit leur partenariat dans le cadre du tennis fauteuil, notamment avec la mise en place d'une équipe composée de cinq joueurs pour les championnats de

France interclubs National 3. Notre équipe devra affronter les clubs de Dardilly, Besnot et Echirolles en phase de poule avant de se frotter aux meilleures équipes nationales lors des phases finales.

Sur le plan individuel, Nicolas Pagès (Romagnat Tennis Club) continue sa belle progression au classement national passant de la 109e place en septembre 2020 à la 64e en novembre 2020. En septembre, il remporte le tableau consolante au Grau-du-Roi, et en octobre il gagne le 3e tableau à l'Open Costa Verde (Corse).

Tennis scolaire

Pour la 5e année consécutive, le Romagnat Tennis Club interviendra durant toute l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du temps scolaire en mettant à disposition un enseignant de tennis professionnel agréé pour l'initiation de la discipline à destination des écoliers de la commune. Les trois groupes scolaires de Romagnat participeront à ce dispositif, avec 17 classes d'école élémentaire et de maternelle pour un total d'environ 425 enfants. Au programme, motricité, parcours, jeu, découverte de l'espace, apprentissage de règles simples et respect des autres, mais avant tout il s'agit de donner du plaisir et l'envie de pratiquer un sport.

En fin d'année, le club espère pouvoir reconduire pour la 3e fois sa journée de valorisation « Viens représenter ta classe ». Prévu fin mai 2021, cet événement de grande ampleur est destiné aux classes ayant participé à ces cycles de tennis scolaire, afin de partager une journée, tous ensemble, autour des valeurs du sport, mais aussi des arts créatifs.

Retrouvez toutes les coordonnées des association romagnatoises sur le site www-ville-romagnat.fr

Chères Romagnatoises, chers Romagnatois,

Nous voilà replongés dans un confinement original. Les bambins de 6 ans y sont masqués tout comme leurs aînés. Tout le monde repart au travail, sauf... et la liste s'allonge des petites structures dites non essentielles.

Mais que devient Romagnat depuis l'été?

Le groupe d'opposition a caressé l'espoir d'un travail collaboratif ou tout du moins participatif dans les décisions.

Le personnel communal a été présenté aux élus, mais… sans inviter les élus d'opposition. Un oubli, sûrement… Rassurez-vous, nous nous sommes invités pour gommer cette indélicatesse !

Les travaux de la place François Mitterrand ont généré et continuent de générer des problèmes de circulation. Le stationnement définitif installé sur la place est des plus délicats (tôle froissée et travail en vue pour les assureurs). Le bourg et ses environs deviennent une zone quasi inaccessible. Les riverains ne sont pas toujours avertis de ce qui se passe. Un oubli, sûrement…

A l'heure où tout le monde devrait s'accorder sur une vigilance écologique, les riverains de l'ancien LEP Vercingétorix ont vu une partie d'une belle zone verte amputée de nombreux marronniers (et ce n'est peut-être pas fini) quand à côté 1000 m2 déjà construits (mais…vendus à une imprimerie) auraient pu faire l'affaire.
En campagne, le maire avait pourtant déclamé « fini l'artificialisation des sols…, protégeons les « forêts urbaines »…, développons la végétalisation de la ville... ». Un oubli, sûrement…

Le dossier des déchets d'Opme semble avoir miraculeusement disparu. Apparemment, suffit juste de fermer les yeux au bon moment, quand les camions passent. Au diable l'évacuation annoncée en bombant le torse municipal, la contre-expertise de la contre-expertise de Novembre 2019 ! Des oublis, sûrement…

Compte tenu de la crise sanitaire et de l'urgence de la solidarité, notre groupe "Imaginons Romagnat" se met au service des Romagnatois qui en auraient besoin et renouvelle sa proposition de travail avec les structures existantes sur la commune. Avec ou sans les élus majoritaires, mais sûrement pas au service de la politique mentionnée ci-dessus ni avec sa manière, trop éloignées des nôtres.

Enfin, dans le contexte de violence qui vient de frapper la République à travers le meurtre de Samuel Paty, nous tenons à assurer ici tous les enseignants, notamment ceux de Romagnat, de notre total soutien dans leur travail d'éducation de nos enfants à la différence et à la tolérance. Ils portent, en notre nom à tous, une part importante de la liberté inaliénable d'expression qu'abrite notre laïcité, ce premier pilier si cher sur lequel reposent les trois autres au fronton de nos mairies et nos écoles : Liberté, Egalité et Fraternité.

Maryse Roy, Paul Suteau et Valérie Dumas, élus « Imaginons Romagnat »

A tous les Romagnatois,

2020 est derrière nous, cette première année de mandat de la nouvelle équipe d'Agir Ensemble pour Romagnat ne ressemble à aucune autre.

L'expérience douloureuse de cette crise sanitaire avec ces périodes de couvre-feu, de confinement, de déconfinement, le nombre important de contamination et de décès ainsi que les attentats, nous a poussés à nous adapter et à nous interroger.

Faisant face à ces défis avec bienveillance et humilité, nous nous sommes attachés à :

- Maintenir le service public au plus proche des habitants en préservant la santé des agents et la santé de tous,
- Veiller à la sécurité des personnes et aider les plus vulnérables de notre commune,
- Assurer la continuité des travaux en cours permettant de faire face aux difficultés économiques des entreprises,
- Être tous acteurs pour agir et bien vivre à Romagnat : solidarité, entraide, écoute et participation citoyenne.

AGIR ENSEMBLE POUR ROMAGNAT

Une équipe engagée, des actions durables !

2021 est devant nous, notre groupe vous propose de voir la vie en vert !

- ✓ Espoir de laisser ce virus derrière nous avec les vaccins à venir,
- ✓ Respect de notre environnement avec la plantation et la végétalisation de nombreuses espèces résistantes au changement climatique dans nos parcs, aux pieds des murs, à l'espace B. Brajon, place F. Mitterrand et plus encore…
- ✓ Engagement de nouveaux projets de voiries, logements, commerces, sécurité et mobilité….
- ✓ Participer activement à des idées nouvelles et aux décisions concernant notre avenir.

Notre équipe, investie à vos côtés, vous envoie ses plus beaux souhaits.

Que l'horizon de cette nouvelle année 2021 rime avec santé, solidarité, énergie et réalisation !

Les élus de la majorité municipale

Laurent, Nathalie, Soizick, Annette, Isabelle, Philippe, Monique, Jean-Louis, Anthony, Christiane, Anna, Delphine, Franck, Anthony, Jean, Hélène, Marie-Jeanne, Jacques, Chantal, Christine, Thierry, Roland, Daniel, Cécile, Cédric et Bertrand.

agirensemblepourromagnat@gmail.com

Romagnat

Bravo Jessy

Meilleure joueuse de rugby du monde en 2018, l'arrière de l'ASM Romagnat et de l'équipe de France, **Jessy Trémoulière,** vient d'être élue meilleure joueuse du monde de la décennie 2010.

www.ville-romagnat.fr